

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2021**PROCES-VERBAL**

Présents : Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoint

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Olivier GONDARD, Sébastien CARRON, Anaïs BOUTTEMY, Manon TURTSCHI, Jacques CHEVAT, Philippe RODRIGUEZ, Gérard SALAGNON, Charlotte DEMENTHON, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Sophie EL AZOUZI à M Philippe RODRIGUEZ

Mme Claudie RIOU à M. Jacques CHEVAT

Secrétaire de séance :

Mme Manon TURTSCHI

Rédacteur du procès-verbal :

Mme Catherine SATRE

Convoqué à la salle des fêtes, le conseil municipal est installé dans le respect des gestes barrières. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

La presse et la rediffusion sur la page Facebook de la ville, sont les seuls moyens permettant au public d'avoir connaissance des dossiers et/ou de suivre les débats en temps réel, en raison du couvre-feu à 19 h.

Points d'informations du Maire :

- Centre de vaccination

Mme DELPON donne quelques chiffres :

Baisse des hospitalisations Covid à Belley : 4 à ce jour. Les cas positifs sont essentiellement des variants « anglais », dont le taux d'incidence est de 150 pour 100 000. On note une baisse des cas pour les + de 65 ans, résultat de la vaccination. C'est une bonne nouvelle ! Les visites et les sorties à l'Ehpad ont repris puisque plus de 90 % des personnes âgées sont vaccinées.

A compter de ce jour, 250 vaccinations/jour sont réalisées, soit 1 500 par semaine. Le centre trop exigü sera déménagé le 29 mars au boulodrome couvert. Le centre de vaccination de Belley est remarqué et sera donc doté de doses supplémentaires (Vaccin PFIZER) pour une montée en charge dans les prochaines semaines.

- Interventions de la Police Municipale :

M. JM BERTHET donne les chiffres sur les 15 derniers jours :

- 4 vacations de soirée,
- 45 patrouilles VL tous secteurs,
- 14 patrouilles pédestres centre-ville et abords,
- 10 points écoles,
- 22 interventions (tapages, divagations animales, brûlage...),
- 37 points d'observation et de surveillance routiers,
- 38 contrôles vitesse,
- 6 contrôles coordonnés avec la gendarmerie,
- 111 verbalisations au code de la route dont 59 pour des excès de vitesse,
- 3 interpellations.

- Point chantier Fibre optique :

Travaux en cours, livraison du réseau sur avril puis début de la commercialisation en juillet.

- Bulle d'Eveil :

M. le Maire a demandé aux services une présentation vidéo pour mettre en avant ce nouvel équipement qui a été travaillé, pensé et réfléchi par l'ancienne municipalité, dont je salue l'engagement et notamment l'implication sur ce projet d'Odile TREILLE qui était adjointe au social. Celui-ci, repris dès notre arrivée, avait accumulé beaucoup de retard, notamment avec la Covid. Tous les artisans ont été rencontrés pour les remobiliser et réactiver le chantier pour qu'ils s'engagent à le terminer en avril. Je les remercie tous d'avoir tenu ce délai. Il faut maintenant assurer la promotion de cet équipement, c'est un service-clé pour Belley et son territoire.

Mme DELPON donne quelques chiffres sur ce chantier d'envergure :

C'est un investissement financier important pour la Ville de Belley, mais il était nécessaire car plus adapté pour les enfants et les parents.

Coût de la structure : 5 069 000 € TTC

Subventions totales : 1 633 237 €

C'est un investissement financier et humain qui a monopolisé presque tous les services de la Ville et je les en remercie. Le résultat est là, Bulle d'éveil est terminée, c'est un bâtiment magnifique, bien implanté, bordé d'une allée de platanes avec vue sur la montagne d'Innimont. Il est composé de salles et volumes spacieux aux couleurs pastel qui créent une ambiance douce et chaleureuse pour offrir à nos bambins un petit paradis. Bulle d'éveil ouvrira ses portes le lundi 12 avril avec une visite guidée, sur inscriptions par groupe de 6, prévue le 10 avril suivant les contraintes sanitaires.

M. le Maire remercie le service communication pour la réalisation de cette vidéo. Nous allons souhaiter pleine réussite à cet équipement. Il ne sera pas inauguré pour l'instant, mais j'espère pouvoir organiser des portes ouvertes pour permettre à la population de le visiter.

Questions en fin de conseil :

M. SALAGNON :

- formation des élus,
- Visite d'un chantier
- Nommer une place
- Petit patrimoine mobilier

M. RODRIGUEZ :
- fréquentation de la cabine de télé-médecine

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 février a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T du 15 Février au 15 mars 2021

date	Objet	Attributaire	Montant
01/03	Soutien aux restaurateurs en difficulté dans contexte sanitaire actuel	Adapter le tarif au ml existant pour une terrasse ouverte qui est de 21 € annuel en le proratisant pour obtenir le tarif de 3.50 € mensuel pour le chalet	3.50 €/mois
02/03	Construction d'un réservoir de 1200 m ³ à Champeillon	- lot n°1 – démolition - MUTTONI TP – Belley	77 515.00 € HT
05/03	Marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de l'exploitation de la DSP du réseau de chaleur bois	- Groupement Energie et Service/Cofinergie - Versailles	32 681.25 € HT

M. RODRIGUEZ demande des précisions sur la première décision.

Mme DESCHAMPS explique que compte-tenu de la crise sanitaire, les restaurants sont fermés. Il a été décidé de leur proposer un point de retrait de plats à emporter en centre-ville. Etant donné que l'occupation du domaine public ne peut pas être gratuite, un tarif faible a été fixé. A ce jour 3 restaurateurs ont répondu favorablement. A partir de samedi 27 mars, un chalet sera installé devant les halles pour les accueillir selon un planning hebdomadaire du lundi au samedi.

M. RODRIGUEZ demande également une précision sur le nouveau groupement qui contrôlera l'exploitation de la chaufferie.

M. le Maire répond que ce groupement remplacera la société SYNAPSE qui ne donnait plus satisfaction. Cette AMO nous apporte une expertise et un suivi pour contrôler avec nous le bon fonctionnement de cette chaufferie bois. Cet équipement fera l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de la commission environnement.

A-01 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de Belley, informe le conseil municipal que la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a communiqué, par courrier en date du 22 février 2021, le rapport comportant les observations définitives concernant les exercices 2015 à 2019.

Ces observations abordent successivement les points suivants :

1. LE SUIVI DU PRECEDENT CONTROLE
2. LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE
3. LA SITUATION FINANCIERE
4. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
5. LE CHAUFFAGE URBAIN

Conformément à l'article L.243-6 du code des juridictions financières, ces observations sont communiquées à la plus proche réunion du Conseil municipal.

Le rapport fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat.

Le rapport est donc présenté au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal sont invités à débattre du contenu du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. »

M. le Maire donne lecture de la synthèse du rapport de la CRC (pages 3 et 4) qui sera mis en ligne sur le site de la Ville.

Il remercie l'équipe précédente, notamment Pierre BERTHET et Rino TRAINI ainsi que les services qui ont fait un travail conséquent pour redresser les finances de la ville, baisser les charges de fonctionnement et revoir les taux de crédit des emprunts bancaires.

Il y a eu également la bataille menée pour obtenir le raccordement du nouvel hôpital au réseau de chaleur alors que certains préconisaient le gaz.

Aujourd'hui, la situation est redressée mais elle reste encore fragile. Nous allons nous atteler à ces trois nouvelles recommandations de la CRC. J'ai toute confiance en Richard BENISTANT et aux services pour mener une bonne gestion de notre commune.

M. BENISTANT En effet, nous avons beaucoup sollicité les services financiers depuis notre arrivée. Depuis 6 mois, il y a eu un gros travail de fait avec une accélération importante et nous les remercions.

Les rapports de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) se sont succédé depuis une dizaine d'années avec 3 rapports successifs :

- période 2007 à 2011
- période 2011 à 2014
- période 2015 à 2019 dont nous venons de recevoir la version finale.

Nous en sommes donc au 3^e rapport. Les 2 premiers constataient une forte dégradation entre les années 2008 / 2010 et jusqu'à 2014.

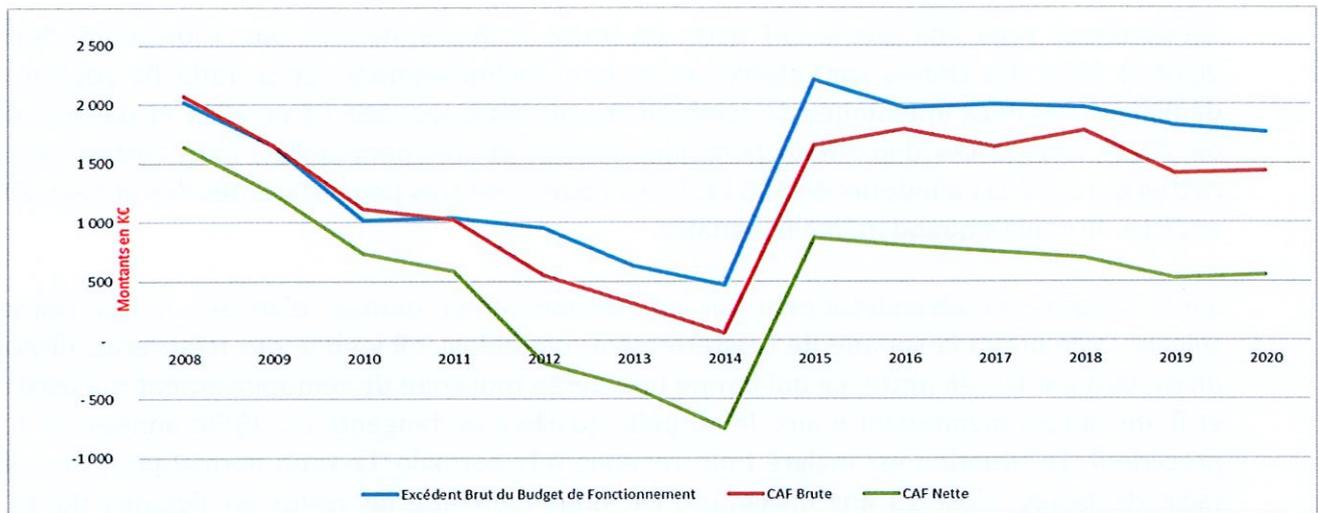
Je souhaite juste rappeler les conclusions du deuxième rapport, celui qui a porté sur 2011/2014, remis aux élus en juillet 2015. Il est indiqué les éléments suivants : « La commune n'avait pas pris en compte, au moment de l'instruction, la recommandation formulée par la CRC dans son précédent rapport (celui qui a été remis en 2013 sur la période 2007 / 2011), à savoir : adapter les investissements à la capacité d'autofinancement et d'emprunts de la ville ».

La Commune avait indiqué, en février 2012, qu'elle limiterait et reporterait ses prochains investissements. Ce ne fut pas le cas, indique la CRC. Il y a eu de très gros investissements de 2012 à 2013. Elle ajoute que la situation financière de la commune s'est fortement dégradée entre 2011 et 2014 avec une progression non maîtrisée des charges de gestion, quatre fois plus rapide que celles des produits de gestion, ce qui a rapidement réduit l'excédent de fonctionnement au point de faire disparaître l'autofinancement net dès 2012.

Avec comme conclusion du rapport 2015 : « La conjonction de la réduction de l'autofinancement et de l'augmentation de l'endettement obère les capacités d'investissement de la commune pour les années à venir. »

Et donc effectivement, comme il était rappelé lors de la conclusion qui vient d'être donnée. Il a fallu que la précédente mandature, Mrs BERTHET et TRAINI limitent énormément les dépenses et décident d'augmenter la fiscalité en 2015.

Je veux illustrer les évolutions des finances de la ville à travers le graphe suivant, et reprendre un peu de champ sur le temps long, depuis 2008 :



Comme l'indique le graphique sur la courbe bleue, à savoir, l'excédent du budget de fonctionnement passe de 500 k€ en 2014 à un peu plus de 2 000 k€ en 2015. Ceci est obtenu à l'époque, par 1 250 k€ d'accroissement de la fiscalité et par environ 700 k€ d'économies de charges de fonctionnement ; ce qui a été assez drastique à l'époque. Comme vous le voyez cette courbe bleue est restée relativement stable autour de 2 000 k€ jusqu'en 2019 et de même en 2020. Année qui, malgré la Covid, ayant coûté à peu près 250 k€, nous sommes un peu en deçà de 2019. Il faut en tenir compte.

Pour ce qui concerne la courbe de la CAF brute, courbe en rouge, quand on déduit les parties financières exceptionnelles, elle suit relativement la courbe bleue. Il y a eu quelques cessions d'actifs dans les années de la mandature 2014 / 2020 qui ont permis d'améliorer un peu cette capacité d'autofinancement brute.

Et nous arrivons à la CAF nette, courbe verte, dont parle le rapport de la CRC qui est donc la résultante de la CAF brute de laquelle on retranche les remboursements des emprunts. Ceux-ci avaient fortement augmenté. Il y avait à peu près 11 000 k€ d'emprunts supplémentaires en 2011/2012/2013 et 2 000 k€ en 2014, donc l'accroissement a été effectivement d'une bonne quinzaine de millions d'€ (hors chaufferie). Ces courbes n'exposent que la situation de la commune, spécifiquement.

Comme vous pouvez le constater, la CAF nette est passée en zone négative à partir de 2011 et est ressortie légèrement positive à partir de 2015. Alors, la CRC indique que cette CAF nette se dégrade un peu en 2018 et 2019. Ce n'est pas tout à fait ce qui s'est passé. En effet, la CRC a travaillé sur des éléments qui n'étaient pas tout à fait finalisés en 2019 quand ils ont conclu. Ils avaient fait un calcul

anticipant les 2 renégociations d'emprunt sur 2019. Or l'une s'est faite en 2020. Ce qui modifie un peu les conclusions, mais ne remet pas en cause fondamentalement les choses.

Rappel : Ces emprunts, qui avaient été négociés dans les années antérieures, prévoyaient de très grosses indemnités de remboursement anticipé. Cependant, les renégociations ont permis à la commune de profiter de taux d'intérêt qui étant autour de 3,5 à 4 % ont abouti finalement aux alentours de 0,5 à 0,6 %. Cela valait le coup de les renégocier en 2019 et 2020. Cela a été fait par la précédente mandature. Effectivement, nous pouvons les en remercier. Cela permet de rééchelonner la dette sur 7 années supplémentaires et nous donne un petit peu d'oxygène pour lancer le programme d'investissements dont nous vous avons parlé longuement, lors du DOB 2021.

On s'aperçoit pour finir que la CAF nette (et brute d'ailleurs) ne s'est pas si fortement dégradée en 2019 et 2020, les choses sont stables et malgré, techniquement sur ce ratio (la courbe verte), la déduction des deux indemnités de remboursement anticipée -585 k€ en 2019 et pas loin de 300 k€ en 2020-, malgré ces deux déductions importantes et très ponctuelles, nous restons sur des CAF nettes qui sont aux alentours de 550 k€. Donc finalement très peu différentes des années 2016, 2017 et 2018. Je voulais quand même le signaler.

Sur la capacité de désendettement qui est exprimée en un nombre d'années, la CRC utilise le ratio suivant : elle prend la somme de l'endettement, en déduit, s'il y en a, des trésoreries disponibles et divise cela par la CAF nette, ce qui donne une durée moyenne de remboursement qui oscille entre 5 et 8 ans depuis maintenant 6 ans. Je rappelle qu'elle a eu tangenté les 25/30 années sur le mandat précédent. La situation est malgré tout, revenue à la normale. Le ratio normal pour des villes de la taille de Belley, c'est 10 ans maximum. On nous demande de rester en dessous de 10. Nous y sommes. Nous étions à 7,1 années en 2020 alors que nous avons subi cette correction technique avec le paiement de l'indemnité de remboursement anticipé, chose que nous n'aurons plus à partir de 2021. J'ai tenu à faire toutes ces précisions car cela permet de prendre toute la mesure des remarques qui sont faites et qui sont importantes.

Enfin, les recommandations de la CRC sont déjà prises en compte en terme de présentation de l'information puisque dès 2019, les services financiers ont intégré dans les annexes des comptes administratifs un certain nombre de correctifs. En 2020, nous aurons encore amélioré les choses sur le compte administratif. Sur le DOB 2021, nous avons pris en compte cette année, les recommandations de la CRC, puisque nous vous avons fourni un détail assez poussé des investissements à venir, sur plusieurs années, ainsi que le devenir de la dette en fonction de ces programmes d'investissement. Nous poursuivrons encore l'amélioration de ce document pour vous donner une visibilité à moyen terme, c'est ce qui a été réclamé.

M. le Maire Merci à Richard BENISTANT pour ses explications. J'invite tous les Belleysans à découvrir ce rapport et les précédents : 2007/2011 et 2011/2014, parce que la vérité des chiffres est là, dans le rapport de la CRC où il est fait une analyse très précise du contexte financier de la ville de BELLEY. Vous pourrez analyser la succession des modes de gestion. Merci à nouveau à Pierre BERTHET et Rino TRAINI pour cette réponse commune que nous avons apportée auprès de la CRC. C'est aussi l'accord de la CRC d'annexer à la suite de leurs observations définitives notre dernier courrier de réponse qui avait l'objet de préciser certains points. Tout est clair. Nous ferons tout pour ne pas revivre ce qui a été vécu en 2014. Je salue encore les élus et les services qui, durant le mandat 2014/2020, ont souffert pour redresser la situation et grâce à eux nous retrouvons un peu d'oxygène sur ce mandat,

même si l'on reste toujours très prudent sur les investissements à venir puisque que l'on reste dans une position fragile. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M. RODRIGUEZ Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du rapport, c'est un travail de juges et de financiers. Je souhaite évoquer quelques points de vue purement financiers :

- les conclusions sur le réseau de chaleur bois, il y a une autre dimension que financière, il y a une dimension environnementale et une dimension d'équipement des établissements et des particuliers. Même s'il y a un déficit, le réseau ne coûte rien aux Belleysans, le coût est lissé dans le contrat avec Belena. Au bout du compte, nous avons réussi pour une petite ville comme Belley, à avoir un réseau de chaleur bois, ce qui n'était pas facile avec un tel contrat et une délégation de service public sur 20 ans et j'en profite pour saluer au passage les efforts d'Alain PASQUALIN qui à l'époque ne les pas ménagés. Ce que relève la CRC, c'est ce qu'il a fallu céder pour arriver à ce résultat.

- Budget du pôle culture : en intégrant l'Intégral dans ce budget, forcément nous nous retrouvons avec un gros budget et un déficit. Ce budget en lui-même est impacté par cet équipement qui coûte cher aux belleysans.

- Pour ce qui de la Capacité d'Autofinancement, même si sur une année nous ne sommes pas à 240 000 €, ce n'est pas dramatique.

M. le Maire concernant la chaufferie bois, je rappelle le rôle de chaque organisme :

BELENA (du Groupe DALKIA) est le délégataire du service de production et distribution du réseau de chaleur et le Groupement Energie et Service, qui a remplacé SYNAPSE en début d'année, en est l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrages). Ces derniers vont nous aider à suivre et piloter cet équipement pour le voir progresser en cherchant de nouveaux abonnés pour atteindre un meilleur équilibre.

Pour ce qui est du budget du pôle culture d'1.7 K€ évoqué dans le rapport de la CRC, c'est un sujet que je voudrais porter au niveau de l'Intercommunalité. Il n'y a pas que l'Intégral qui pèse sur ce budget, il y a également le conservatoire avec un déficit de 600 000 € et l'Espace Robert Rameaux qui est actuellement fermé. Ces 3 équipements ont un coût réel et une charge de centralité importante. Demain, nous rencontrons les maires des communes de Bugey Sud concernées par leurs familles inscrites au conservatoire de BELLEY pour ainsi leur présenter le bâtiment, son équipe pédagogique et la situation financière de cet équipement dont seule la commune de Belley supporte les coûts. J'espère que les maires concernés seront attentifs et je souhaite qu'on travaille avec eux sur l'avenir de ce conservatoire pour qu'il rayonne plus à l'échelle de l'intercommunalité.

M. RODRIGUEZ rappelle que son groupe aura des propositions de tarifs à faire notamment pour le conservatoire.

L'ensemble du conseil municipal a pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la commune pour les exercices 2015 à 2019.

B-01 - CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC avec ARBORES ET SENS

« Monsieur Jean-Yves HEDON, Adjoint chargé de l'Environnement, informe les membres du Conseil Municipal que l'association ARBORES ET SENS souhaite bénéficier d'une mise à disposition d'une surface talutée à l'arrière du bâtiment de cantine scolaire de l'école Jean Ferrat, afin de procéder à la fourniture, à la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers et à leur entretien.

M. HEDON expose que l'association met en place des actions d'intérêt écologique et pédagogique et a pour objet notamment de sensibiliser la population, et notamment les scolaires, au rôle joué par les arbres dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et du climat.

Il convient donc aujourd'hui d'établir une convention d'utilisation du domaine public ayant pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties dans le cadre de cette mise à disposition de terrain par la ville de Belley.

Il est rappelé que cette mise à disposition relève d'un droit d'occupation temporaire, précaire et révocable et qu'en l'espèce, la présente convention prendra effet à sa signature pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

*La commission Environnement / nouvelles technologies a donné un avis favorable.
La commission des finances a donné un avis favorable.*

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

*Mesdames Marie-Hélène DESCHAMPS et Charlotte DEMENTHON
Messieurs Jean-Yves HEDON et Philippe RODRIGUEZ
Membres de l'association ne prennent pas part au vote*

M. RODRIGUEZ Arbores et Sens vient de planter des arbres au lycée et dans d'autres lieux. J'avais demandé au conseil départemental que d'éventuelles plantations soient réalisées sur le parvis du collège afin de réduire les surfaces imperméables et lutter contre la chaleur. Cependant cet espace ne lui appartient pas, c'est à la ville de décider. (Précision confirmée par M. HEDON, Conseiller Départemental).

M. le Maire je vais bientôt les rencontrer avec Annie CLUZEL (représentante du conseil au fleurissement) pour travailler en partenariat avec l'association la réalisation de plantations en cœur de ville. Un programme global de végétalisation sera évoqué avec des objectifs à moyen terme.

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-01 - ECOLES ELEMENTAIRES JEAN FERRAT et des CHARMILLES - Plan de relance dédié au numérique pour l'éducation - Appel à Projet

« Madame Sylvie SCHREIBER, Adjointe chargée des affaires scolaires, de la jeunesse et des services à la population, informe que dans le cadre du plan de relance, une action est dédiée au numérique et plus particulièrement dans les écoles élémentaires.

Un travail d'état des lieux avait été effectué en début d'année scolaire et avait mis en évidence la nécessité d'équiper nos écoles tant en termes de protection des réseaux qu'en équipement des classes et pôles administratifs.

Le plan de relance préconise la dotation dans les écoles d'un socle de base défini comme suit : un équipement numérique fixe et mobile, d'un accès à internet et d'un réseau informatique. Cet équipement doit être adaptable pédagogiquement, connecté et sécurisé.

Aussi, en corrélation avec l'état des lieux précédemment effectué, en lien avec les services de l'Education Nationale et dans le cadre de l'aide proposée, il apparaît opportun de candidater à cet appel à projet pour les écoles élémentaires de Jean Ferrat et des Charmilles, en prévoyant l'achat de PC portables, visualiseurs,

vidéoprojecteurs, le câblage et matériels nécessaires à l'utilisation des outils, ainsi que la sécurisation des réseaux.

Une réponse favorable à l'appel à projet, présenté avant le 31 mars, permettrait à la Ville de Belley de percevoir une subvention à hauteur de 70 % pour les équipements et 50 % pour les logiciels et prestations.

La commission scolaire réunie en date du 18 février 2021 a émis un avis favorable.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet et à autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette action. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-01 - TAUX DE LA FISCALITE LOCALE - ANNEE 2021

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été décidé de maintenir les taux d'imposition.

Cependant compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (2023) sur les résidences principales, notre délibération doit comporter :

- Le taux du foncier bâti qui est égal au taux TFB communal 2020 (reconduit) + 13,97 % (= le taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme).

- Le taux du foncier non bâti 2021 qui est égal au taux de TFNB 2020 (reconduit).

Le taux relatif à la taxe d'habitation quant à lui n'est plus mentionné.

Monsieur BENISTANT rappelle les taux de 2020 :

- Taxe d'Habitation : 18,92%
- Foncier Bâti : 16,85%
- Foncier Non Bâti : 49,05%

Et propose les taux suivants en 2021 :

- Foncier Bâti : 30,82 % (16,85 % taux communal + 13,97 % taux départemental)
- Foncier Non Bâti : 49,05%

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les taux qui entreront en vigueur en 2021 ».

M. RODRIGUEZ vous avez pris la décision de ne pas augmenter les impôts locaux, mais je crains que les Belleysans en paient plus. En effet, lors du vote des impôts et taxes de l'intercommunalité, - je ne reviendrai pas sur la manière grotesque dont la piscine a été votée- il était écrit sur le document qui la présentait que pour combler le déficit, on ne pourra jouer que sur le montant des impôts. Donc les Belleysans vont payer la piscine une seconde fois. Egalement pour le service des ordures ménagères qui ne sont plus ramassées et dont la taxe va augmenter.

M. BENISTANT merci pour la remarque mais elle relève de la compétence de l'intercommunalité, dont le débat n'a pas lieu dans cette enceinte.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-02A - BUDGET COMMUNAL DE BELLEY - RESULTATS EXERCICE 2020 – affectation anticipée des soldes – couverture des besoins de financement section investissement

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

Résultat d'investissement – exercice 2020

Recettes		5 174 816,40
Dépenses		<u>6 674 871,44</u>
Résultat de clôture	-	1 500 055,04
Résultat antérieur	+	<u>1 504 992,02</u>
Résultat cumulé	+	<u>4 936,98</u>

Restes à réaliser inscrits au BP 2021

Dépenses		1 348 865,47
Recettes		<u>1 597 855,91</u>
Résultat	+	<u>248 990,44</u>

Résultat de fonctionnement – exercice 2020

Recettes		10 729 476,85
Dépenses		<u>9 683 110,34</u>
Résultat de clôture	+	1 046 366,51
Résultat antérieur	+	<u>488 514,15</u>
Résultat cumulé	+	<u>1 534 880,66</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'inscrire dès le budget primitif 2021 les résultats anticipés comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	4 936,98
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	534 880,66

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement comblant le déficit d'investissement des restes à réaliser et la couverture de dépenses nouvelles :

Compte 1068	1 000 000,00 €
-------------	----------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-02B - BUDGET REGIE AUTONOME EAU POTABLE - RESULTATS EXERCICE 2020 – affectation anticipée des soldes – couverture des besoins de financement section investissement

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

Résultat d'investissement – exercice 2020

Recettes		394 760,13
Dépenses		<u>566 328,34</u>
Résultat de clôture	-	171 568,21
Résultat antérieur	+	<u>199 831,82</u>
Résultat cumulé	+	<u>28 263,61</u>

Restes à réaliser inscrits au BP 2021

Dépenses		73 858,97
Recettes		<u>0,00</u>
Résultat	-	<u>73 858,97</u>

Résultat de fonctionnement – exercice 2020

Recettes		1 186 494,79
Dépenses		<u>964 132,05</u>
Résultat de clôture	+	222 362,74
Résultat antérieur	+	<u>665 023,09</u>
Résultat cumulé	+	<u>887 385,83</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'inscrire dès le budget primitif 2021 les résultats anticipés comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	28 263,61
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	887 385,83

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-02C - BUDGET REGIE AUTONOME ASSAINISSEMENT - RESULTATS EXERCICE 2020 – affectation anticipée des soldes – couverture des besoins de financement section investissement

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

Résultat d'investissement – exercice 2020

Recettes		291 042,57
Dépenses		<u>1 066 237,09</u>
Résultat de clôture	-	775 195,42
Résultat antérieur	+	<u>579 470,13</u>
Résultat cumulé	-	<u>199 724,99</u>

Restes à réaliser inscrits au BP 2021

Dépenses		60 189,28
Recettes		<u>0,00</u>
Résultat	-	<u>60 189,28</u>

Résultat de fonctionnement – exercice 2020

Recettes		1 057 968,67
Dépenses		<u>758 964,77</u>
Résultat de clôture	+	299 003,90
Résultat antérieur	+	<u>649 150,61</u>
Résultat cumulé	+	<u>948 154,51</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'inscrire dès le budget primitif 2021 les résultats anticipés comme suit :

En investissement	Résultat reporté	Dépenses c/001	199 724,99
En fonctionnement	Résultat reporté	Recettes c/002	718 154,51

Affectation d'une partie du résultat de fonctionnement comblant le déficit d'investissement et la couverture de dépenses nouvelles :

Compte 1068	230.000,00
-------------	------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces affectations ».

ADOpte A l'UNANIMITE

D-02D - BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS - RESULTATS EXERCICE 2020 – affectation anticipée des soldes – couverture des besoins de financement section investissement

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

Résultat d'investissement – exercice 2020

Recettes		247 464,02
Dépenses		<u>381 181,03</u>
Résultat de clôture	-	133 717,01
Résultat antérieur	-	<u>1 109 746,07</u>
Résultat cumulé	-	<u>1 243 463,08</u>

<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2021</i>	
Dépenses	79 857,17
Recettes	<u>883 390,00</u>
Résultat	+ 803 532,83

Résultat de fonctionnement – exercice 2020

Recettes	339 031,68
Dépenses	<u>107 347,21</u>
Résultat de clôture	+ 231 684,47
Résultat antérieur	+ <u>0,00</u>
Résultat cumulé	+ 231 684,47

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'inscrire dès le budget primitif 2021 les résultats anticipés comme suit :

En investissement Résultat reporté Dépenses c/001	1 243 463,08
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement comblant en partie le déficit d'investissement :

Compte 1068	231 684,47
-------------	------------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces affectations.

ADOpte A l'UNANIMITE**D-02E - BUDGET POLE CULTURE DE BELLEY - RESULTATS EXERCICE 2020 – affectation anticipée des soldes – couverture des besoins de financement section investissement**

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour la reprise anticipée au budget primitif des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

L'affectation définitive des résultats et notamment le besoin de financement par crédit du compte 1068 en investissement n'interviendra qu'après adoption définitive du solde par vote des comptes de gestion et administratifs au mois de mai.

Résultat d'investissement – exercice 2020

Recettes	145 789,80
Dépenses	<u>175 681,24</u>
Résultat de clôture	- 29 891,44
Résultat antérieur	+ <u>51 466,93</u>
Résultat cumulé	+ <u>21 575,49</u>

<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2021</i>	
Dépenses	96 551,18
Recettes	<u>0,00</u>
Résultat	- <u>96 551,18</u>

Résultat de fonctionnement – exercice 2020

Dépenses	1 870 855,92
Recettes	<u>1 910 705,54</u>
Résultat de clôture	+ 39 849,62
Résultat antérieur	<u>+ 176 559,38</u>
<u>Résultat cumulé</u>	<u>+ 216 409,00</u>

Affectation anticipée des résultats

Il est proposé d'inscrire dès le budget primitif 2021 les résultats anticipés comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	21 575,49
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	216 409,00

Pas d'Affectation de résultat :

Compte 1068	0,00
-------------	------

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

ADOPTE A L'UNANIMITE**D-03A - BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 1er février 2021 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**, établi pour l'exercice 2021.

Le projet de budget primitif principal est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Principal de la commune de Belley est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 11 310 710,66 €, soit 69 % du budget global,
- en section d'investissement à 5 046 389,55 €, soit 31 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Principal chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
011	Charges à caractère général	2 188 241 €	2 292 670 €	+5%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 773 697 €	3 889 840 €	+3%
014	Atténuation de produits	136 500 €	136 500 €	-
022	Dépenses imprévues	203 280 €	465 000 €	+129%
023	Virement à la section d'investissement	595 506,84 €	583 499,23 €	-2%
042	Opération d'ordre de transfert de section	386 283 €	335 943,43 €	-13%
65	Autres charges de gestion courante	3 273 320 €	3 470 288 €	+6%
66	Charges financières	463 990,31 €	126 770 €	-73%
67	Charges exceptionnelles	12 200 €	10 200 €	-16%
	TOTAL DEPENSES	11 033 018,15 €	11 310 710,66 €	+3%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	11 310 710,66 €

Cette section du Budget Primitif Principal 2021, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 «Charges de personnel et frais assimilés», soit 34 % des dépenses totales de la section.

Quant aux autres charges de gestion courante, elles représentent 31 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif Principal 2021.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 65 % des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitres 011 Charges à caractère général soit 20 %,
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 5 %,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 3 %,
- Chapitre 66 Charges financières soit 1 %,
- Chapitre 022 Dépenses imprévues soit 4 %,
- Chapitres 014 Atténuation de produits et 67 Charges exceptionnelles représentent moins de 2 %.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif principal de la ville, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
013	Atténuation de charges	7 500 €	55 000 €	+633%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	562 945 €	583 971 €	+4%
73	Impôts et taxes	8 190 558 €	8 237 864 €	+1%
74	Dotations et participations	1 626 827 €	1 698 444 €	+4%
75	Autres produits de gestion courante	104 850 €	152 160 €	+45%
76	Produits Financiers	51 824 €	48 391 €	-7%
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		10 544 504 €	10 775 830 €	+2%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	534 880,66 €
TOTAL RECETTES 2021	11 310 710,66 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
020	Dépenses imprévues	437 894,67 €	250 000,91 €	-43%
041	Opérations patrimoniales	287 983,50 €	0 €	-100%

10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	19 336 €	-
13	Subventions d'investissement	0 €	43 000 €	-
16	Emprunts et dettes	3 168 379,21 €	857 475 €	-73%
20	Immobilisations incorporelles	48 000 €	37 292 €	-22%
204	Subventions d'équipement versées	35 000 €	40 000 €	+14%
21	Immobilisations corporelles	547 884 €	850 233 €	+55%
23	Immobilisations en cours	3 625 088 €	1 600 187,17 €	-56%
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES		8 150 229,38 €	3 697 524,08 €	-55%

RESTES A REALISER	1 348 865,47 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	5 046 389,55 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	595 506,84 €	583 499,23 €	-2%
024	Produits des cessions	0 €	0 €	-
040	Opération d'ordre entre section	386 283 €	335 943,43 €	-13%
041	Opérations patrimoniales	287 983,50 €	0 €	-
27	Autres immobilisations financières	55 721 €	59 154 €	+6%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 000 000 €	1 000 000 €	-
10	Dotations, fonds divers	737 000 €	737 000 €	-
13	Subvention d'investissement	801 218 €	127 000 €	-84%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 171 551,71 €	600 000 €	-81%
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000 €	1 000 €	-
TOTAL RECETTES		7 036 264,05 €	3 443 596,66 €	-51%

RESTES A REALISER	1 597 855,91 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	4 936,98 €
TOTAL RECETTES 2021	5 046 389,55 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif principal 2021 proposé. »

M. BENISTANT apporte à l'oral les éléments complémentaires suivants:

Le comparatif vous est présenté avec Budget Primitif 2020

- COMMUNE BUDGET FONCTIONNEMENT

Hausse des dépenses à caractère général avec

- Loyer garages « vieille porte » SEMCODA : 45 k€ suite décision communale de 2013
- Intégrant COVID masques et produits entretien : 36 k€
- Contrats de prestations en 611000 avec 372 k€ intégrant : Géolocalisation en classe A de l'éclairage public SIEA – 65 k€ / nouveau logo 11 k€ et 5 K€ archive/reliure.
- Etudes en 617000 avec 77 k€ intégrant : SPR – 50 k€

Hausse des charges de personnel – 64 avec :

- Conforme aux montants indiqués lors du DOB 21
- En intégrant // BP 2020 de 2 agents PM sur 12 mois pleins en 2021+ conseiller numérique subventionné à 100% + Chargé de projet Petites Villes de demain subventionné à 75% (01/03) – 1 départ retraite

Hausse des charges de gestion - 65 avec

- Sans changement subvention Budget annexe de la CULTURE : 1 629 k€
- Hausse subvention Budget CCAS 140 k€ avec :
 - + 90 k€ - ponctuellement pour permettre de financer la montée en puissance des inscriptions de la nouvelle crèche B Eveil
 - + 50 k€ - pour tenir compte du nouveau loyer des locaux Bulle d'Eveil plus vastes loyer qui revient en produits à la commune => donc NEUTRE au plan budgétaire
- Hausse subvention aux écoles privées en 2021 – maternelles & primaires- : 20 k€ qui résulte d'un calcul non maîtrisable selon effectifs inscrits aux écoles publiques Qui est en baisse !

Economie des charges financières - 66 avec

- Le gain important issu des 2 renégociations d'emprunts 2019 & 20- Rappel :
Ch intérêts 2018 = 335 k€
Ch intérêts 2021 = 127 k€

Hausse des RECETTES – Atténuation de charges 013

- Chargé de projet Petites Villes de demain subventionné à 75% (01/03)

Hausse des Impôts & Taxes anticipant hausse des bases de 0,2%

- Rappel de la disparition de financement par la TF pour la commune remplacée par une subvention de compensation qui devrait permettre le maintien de nos financements...

Hausse des Autres produits de gestion – 75

- + 50 k€ - pour tenir compte du nouveau loyer des locaux plus vastes Bulle d'Eveil

- **COMMUNE BUDGET INVESTISSEMENT**

Au global des Dépenses d'investissements à 2 527 k€ (hors RAR) en 2021 avec

- Fin de Bulle d'Eveil : ce qui explique la baisse // BP 2020
- Invest de renouvellement maintenu : 350 k€
- Suite Halle GONNET : 1 000 k€
- Travaux espace public et éclairage modernisé : 230 k€
- Rénovation urbaine aménagements Grande rue et ilot Baudin : 170 k€
- Vestiaires Tennis : 160 k€
- « Plaine sportive » Etudes archi / AMO : 100 k€ en 2021
- Logiciels : 40 k€

Au global des Recettes d'investissements en 2021 avec

- Subventions validées à ce jour : 127 k€
- Emprunts pour seule Bulle d'Eveil : 600 k€
- Remboursement FC TVA : 707 k€
- Remontée excédent de Fonctionnement 2020 : 1 000 k€

M. RODRIGUEZ je n'ai rien à redire sur la partie technique de ce budget communal, il est sincère et équilibré. Mais, pour moi, ce budget est intemporel : il aurait pu être présenté il y a 4 ans et pourrait l'être dans 4 ans. Nous avons l'impression qu'il ne s'est rien passé depuis un an, pas de réelle politique qui corresponde à la situation actuelle. C'est une gestion en bon père de famille qui ne répond pas aux problématiques actuelles. Quand même depuis 1 an, il se passe quelque chose et nous devrions apporter certaines réponses. Ce budget ne tient pas compte des réalités d'aujourd'hui avec l'écologie par exemple, alors que vous avez dans vos cartons un projet ficelé de transport en commun. Sans dépenser de l'argent, mais avoir une autre politique et diriger différemment ces sujets. Ce budget n'est pas à la hauteur d'aujourd'hui.

M. BENISTANT comme nous l'avons évoqué ensemble en commission des finances, 2021 sera une année de montée en cadence des projets, pour une accélération à partir de 2022. Pour la partie écologie, un grand programme sur l'éclairage public se termine avec la mise aux normes des armoires électriques. Elles permettront de programmer l'éclairage et régler l'intensité lumineuse. Les travaux de réhabilitation de la halle Jean-Gonnet pour 1M€, en ce compris son isolation, sera un programme d'économie d'énergie...

Enfin, je rappelle que la mandature sera fortement axée sur la partie sportive avec la rénovation de la plupart des équipements laissés à l'abandon. On ne peut pas tout faire ! Je laisse la parole à M. le Maire pour la partie transport.

M. le Maire Je rappelle qu'en ce qui concerne la mobilité, elle est maintenant de la compétence de la Région. La communauté de communes BUGEY SUD doit bientôt se positionner sur cette prise ou non de compétence puisqu'elle assure à ce jour le TAD : transport à la demande. Pour la ville, nous avons rendez-vous prochainement avec la directrice des transports de la Région pour travailler sur un projet de transport urbain. Il est indispensable de se faire accompagner sur cette thématique, obtenir une expertise pour identifier les besoins et réfléchir aux solutions adéquates pour BELLEY. Nous n'avons pas les compétences en interne pour le faire et l'appui de la Région mais aussi l'aide de la CCBS sont nécessaires. Je souhaite de plus avoir une année pilote pour observer le fonctionnement que nous aurons défini avant de d'étendre le service.

Pour répondre à Monsieur RODRIGUEZ qui nous interpelle sur notre gestion de bon père de famille sans ambition, je rappelle les projets et la dynamique en cours :

- Remettre la place Baudin en état avec une concertation avec les habitants pour en faire un véritable lieu de rencontre, un lieu de vie et exemplaire d'un point de vue environnemental,
- La revitalisation des friches industrielles et commerciales de la Ville,
- Le lancement du projet « plaine sportive » en lien avec les associations,
- Le programme « petites villes de demain » dont Belley a été retenu avec le recrutement d'un référent,
- La rénovation du parc de l'éclairage public,
- Le contrat de performance énergétique, sur les 21 bâtiments de la ville, où nous allons avoir un 1^{er} bilan de la société Dalkia sur cette période de chauffe 2020-2021,
- La sécurité routière, la vidéo protection, la prévention
- La relance du CLSPD avec M. le Sous-Préfet.....

Tout cela avec des recherches permanentes de subventions. C'est notre combat pour éviter de faire supporter aux Belleysans tous ces investissements, et au milieu de tout cela, il y a bien évidemment la COVID à gérer. Dès janvier, nous étions opérationnels pour la vaccination.

Alors, nous sommes bien sur les rails, nous avançons et vous verrez dans les prochaines délibérations les premiers résultats concrets de notre action et de notre volontarisme.

Adopté par 23 voix POUR, 4 voix CONTRE (Mmes EL AZOUZI, RIOU et MM RODRIGUEZ, CHEVAT) et **2 abstentions** (Mme DEMENTHON et M. SALAGNON)

D-03B - BUDGET ANNEXE REGIE DE L'EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2021

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 1er février 2021 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA REGIE DE L'EAU**, établi pour l'exercice 2021. Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 040 276,83 €, soit 53 % du budget global,
- en section d'investissement à 1 841 643,44 €, soit 47 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
011	Charges à caractère général	322 995 €	357 310 €	+11%
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 150 €	251 000 €	+4%
014	Atténuation de produits	243 000 €	241 000 €	-1%
022	Dépenses imprévues	14 366,09 €	5 000 €	-65%
023	Virement à la section d'investissement	750 000 €	936 265,83 €	+25%
042	Opération d'ordre de transfert de section	186 176 €	190 601 €	+2%
65	Autres charges de gestion courante	10 100 €	50 100 €	+396%
67	Charges exceptionnelles	9 000 €	9 000 €	-
68	Dotations provisions	0 €	0 €	-
TOTAL DEPENSES		1 776 787,09 €	2 040 276,83 €	+15%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	2 040 276,83 €

Cette section du budget Primitif 2021, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 46 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant aux charges à caractère général, elles représentent 18% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 64% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 014 Atténuation de produits soit 12%,
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 12%,
- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section soit 9 %,
- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 67 Charges exceptionnelles et les 65 Autres Charges de gestion courantes elles représentent respectivement moins de 3%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Eau, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 764 €	17 764 €	-
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	1 075 000 €	1 099 000 €	+2%
74	Subventions d'exploitation	-	26 460 €	-
75	Autres produits de gestion courante	19 000 €	-	-
77	Produits exceptionnels	-	9 667 €	-
TOTAL RECETTES		1 111 764 €	1 152 891 €	+4%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	887 385,83 €
TOTAL RECETTES 2021	2 040 276,83 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
020	Dépenses imprévues	30 648,62 €	13 020,47 €	-83%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	17 764 €	17 764 €	-
20	Immobilisations incorporelles	2 150 €	2 000 €	-7%
21	Immobilisations corporelles	87 188 €	83 000 €	-9%
23	Immobilisations en cours	1 386 000 €	1 652 000 €	+19%
TOTAL DEPENSES		1 523 750,62 €	1 767 784,47 €	+16%

RESTES A REALISER	73 858,97 €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	- €
TOTAL DEPENSES 2021	1 841 643,44 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
021	Virement de la section de fonctionnement	750 000 €	936 265,83 €	+25%
040	Opération d'ordre entre section	185 996 €	190 601 €	+2%
10	Dotations, fonds divers	200 000 €	0 €	-
13	Subventions d'investissement	-	86 513 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	530 000 €	600 000 €	+13%
TOTAL RECETTES		1 665 996 €	1 813 379,83 €	+9%
RESTES A REALISER				- €
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE				28 263,61 €
TOTAL RECETTES 2021				1 841 643,44 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce budget.

ADOPTE A L'UNANIMITE**D-03C - BUDGET PRIMITIF ANNEXE de la REGIE de L'ASSAINISSEMENT 2021**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**, établi pour l'exercice 2021.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Primitif de la Régie de l'Assainissement est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 827 205,51 €, soit 59% du budget global,
- en section d'investissement à 1 293 838,51 €, soit 41% du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
011	Charges à caractère général	313 400 €	497 750 €	+59%
012	Charges de personnel et frais assimilés	180 000 €	186 210 €	+3%
022	Dépenses imprévues	15 464,61 €	25 000 €	+62%
023	Virement à la section d'investissement	830 000 €	771 387,14 €	-3%
042	Opération d'ordre de transfert de section	275 770 €	292 451,37 €	+6%
65	Autres charges de gestion courante	8 000 €	50 000 €	+525%
66	Charges financières	5 512 €	3 407 €	-38%
67	Charges exceptionnelles	14 000 €	16 000 €	+14%
TOTAL DEPENSES		1 642 146,61€	1 827 205,51 €	+11%

RESTES A REALISER	€
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	€
TOTAL DEPENSES 2021	1 827 205,51 €

Cette section du budget Primitif 2021, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 42 % des dépenses totales de fonctionnement.

Quant aux charges à caractère général, elles représentent 27 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 69% des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section soit 16 %,
- Chapitre 012 Charges de personnel soit 10 %,
- Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante 3%,

- Chapitres 022 Dépenses imprévues, 66 Charges financières et les 67 Charges exceptionnelles représentent quant à elles 2%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Régie de l'Assainissement, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 996 €	40 996 €	-
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	899 000 €	910 000 €	+1%
74	Subventions d'exploitation	51 000 €	149 620 €	+193%
75	Autres produits de gestion courante	2 000 €	-	-
77	Produits exceptionnels	-	8 435 €	-
TOTAL RECETTES		992 996 €	1 109 051 €	+12%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	718 154,51 €
TOTAL RECETTES 2021	1 827 205,51 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
020	Dépenses imprévues	36 785,13 €	10 775 €	-71%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 996 €	40 996 €	-
20	Immobilisations incorporelles	2 150 €	19 000 €	+784%
21	Immobilisations corporelles	148 000 €	222 287,24 €	+50%
23	Immobilisations en cours	721 000 €	713 200 €	-1%
16	Emprunts et dettes assimilées	66 310 €	27 666 €	-58%
TOTAL DEPENSES		1 015 241,13 €	1 033 924,24 €	+2%

RESTES A REALISER	60 189,28 €
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	199 724,99 €
TOTAL DEPENSES 2021	1 293 838,51 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
021	Virement de la section de Fonctionnement	830 000 €	771 387,14 €	-7%
040	Opération d'ordre entre section	275 771 €	292 451,37 €	+6%
10	Dotations, fonds divers	0 €	230 000 €	-
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	96 109,33 €	0 €	-
TOTAL RECETTES		1 201 880,33 €	1 293 838,51 €	+8%

RESTES A REALISER	€
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	€
TOTAL RECETTES 2021	1 293 838,51 €

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget primitif de la régie de l'assainissement pour 2021.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-03D - BUDGET PRIMITIF ANNEXE RESEAU CHALEUR BOIS - 2021

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, précise que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2021 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF RESEAU CHALEUR BOIS**, établi pour l'exercice 2021.

Le projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 476 340,77 €, soit 23% du budget global
- en section d'investissement à 1 565 510,24 €, soit 77% du budget global

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et vous propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
011	Charges à caractère général	18 100 €	19 100 €	+6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000 €	20 000 €	+100%
023	Virement à la section d'investissement	379 864 €	350 435,77 €	-8%
66	Charges financières	91 236 €	86 805 €	-5%
022	Dépenses Imprévues	5 000 €	-	-
TOTAL DEPENSES		504 200 €	476 340,77 €	-6%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	476 340,77 €

Cette section du Budget Primitif 2021, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par le virement à la section d'investissement soit 74% des dépenses totales de la section.

Quant aux charges financières, elles représentent 18% des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

Ainsi ces deux lignes constituent plus de 92% des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Annexe Réseau Chaleur Bois, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT précise les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 200 €	32 980 €	-77%
75	Autres produits de gestion courante	360 000 €	443 360,77 €	+23%
TOTAL RECETTES		504 200 €	476 340,77 €	-6%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL RECETTES 2021	476 340,77 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
020	Dépenses imprévues	-	-	-
16	Emprunts et dettes	238 738 €	242 189,99 €	+1%
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	40 267,23 €	-	-
TOTAL DEPENSES		279 005,23 €	242 189,99 €	-13%

RESTES A REALISER	79 857,17 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	1 243 463,08 €
TOTAL DEPENSES 2021	1 565 510,24 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
021	Virement de la section de Fonctionnement	379 864 €	350 435,77 €	+8%
106	Réserves	247 464,02 €	231 684,47 €	-6%
13	Subvention d'investissement	100 000 €	100 000 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
TOTAL RECETTES		727 328,02 €	682 120,24 €	-6%

RESTES A REALISER	883 390 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- €
TOTAL RECETTES 2021	1 565 510,24 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet de budget Réseau de chaleur bois 2021.

ADOpte A l'UNANIMITE

D-03E - BUDGET PRIMITIF ANNEXE - POLE CULTURE - 2021

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{ER} février 2021 et donne lecture et explications du projet de **BUDGET PRIMITIF DU POLE CULTURE**, établi pour l'exercice 2021.

Ce projet de budget primitif est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et ce conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Budget Primitif Annexe Pôle Culture est présenté en équilibre :

- en section de fonctionnement à 2 223 468,00 €, soit 88 % du budget global,
- en section d'investissement à 292 368,49 €, soit 12 % du budget global.

Monsieur BENISTANT précise que les crédits sont votés par chapitre et propose donc de voter le Budget Primitif Annexe Pôle Culture chapitre par chapitre selon les éléments suivants :

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
011	Charges à caractère général	631 767 €	655 973 €	+4%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 293 210 €	1 266 678 €	-2%
022	Dépenses imprévues	8 860,31 €	-	-
023	Virement à la section d'investissement	96 066,07 €	51 153 €	-47%
042	Opération d'ordre de transfert de section	167 527 €	210 734 €	+26%
65	Autres charges de gestion courante	23 500 €	36 900 €	+57%
66	Charges financières	3 963 €	2 030 €	-
TOTAL DEPENSES		2 224 893,38 €	2 223 468 €	-0,1%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	2 223 468 €

Cette section du budget Primitif 2021, pour ce qui concerne les dépenses, est répartie de la manière suivante :

En matière de dépenses de fonctionnement, la plus importante ligne budgétaire est constituée par la masse salariale, retranscrite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », soit 57 % des dépenses totales de la section.

Quant aux dépenses courantes dites charges à caractère général, elles représentent 30 % des dépenses affectées à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

Ainsi vous pouvez constater que ces deux lignes constituent 87 % des dépenses de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les autres chapitres budgétaires de la section la répartition est la suivante :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement soit 2%,
- Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements) 9%,
- Chapitres 65 Autres Charges de gestion courante et 66 Charges Financières représentent moins de 2%.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif Pôle Culture, le vote se faisant également chapitre par chapitre, Monsieur BENISTANT évoque les éléments suivants :

1.2 SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
013	Atténuation de charges	7 000 €	4 912 €	-29%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 194 €	36 197 €	+0,01%
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	303 510 €	258 400 €	-15%
74	Dotations et participations	1 680 530 €	1 689 500 €	+0.53%
75	Autres produits de gestion courante	21 100 €	18 050 €	-14%
TOTAL RECETTES		2 048 334 €	2 007 147 €	-2%

RESTES A REALISER	-
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	216 409 €
TOTAL RECETTES 2021	2 223 468 €

2.1 SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
020	Dépenses imprévues	5 000 €	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 197 €	36 197 €	-
16	Emprunts et dettes	38 194 €	41 510 €	+9%
20	Immobilisations incorporelles	10 320 €	1 735 €	-83%
21	Immobilisations corporelles	233 438 €	116 375,51 €	-50%
TOTAL DEPENSES		323 149 €	195 817,51 €	-39%

RESTES A REALISER	96 551,18 €
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-
TOTAL DEPENSES 2021	292 368,49 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitres	Libellés	Pour mémoire BP 2020	BP 2021	Evolution BP 2020/BP 2021
021	Virement de la section de Fonctionnement	96 066,07 €	51 153 €	-47%
040	Opération d'ordre entre section	167 872 €	210 734 €	+26%
10	Dotations, fonds divers	5 744 €	6 906 €	+20%
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000 €	2 000 €	-
TOTAL RECETTES		271 682,07 €	270 793 €	-0,33%

RESTES A REALISER	-
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	21 575,49 €
TOTAL RECETTES 2021	292 368,49 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif du pôle culture 2021 ».

M. BENISTANT apporte à l'oral les éléments complémentaires suivants :

Le comparatif vous est présenté avec Budget Primitif 2020

Rappel : le Budget CULTURE est un budget annexe depuis 2015

En 2021, il est budgété la stabilité des dépenses Fonctionnement

Baisse des Recettes Fonctionnement avec :

- Le BP 2021 intègre les annulations déjà connues à cette date au 1^o semestre 2021, puis une jauge qui sera limitée à 50%
- Baisse des recettes Conservatoire –COVID- comme en 2020. Nous ne facturons que les cours non annulés pour accompagner au mieux les familles

La commune verse et abonde 1 629 k€ / an et on rappelle que le budget CULTURE a dégagé :

- ✓ En 2019 un excédent de 176 k€
- ✓ En 2020 un excédent de 216 k€, avec beaucoup d'annulations de spectacles ...

P. RODRIGUEZ Ce budget culture est important, paradoxal et difficile à gérer. Lorsque l'on propose un spectacle à l'Intégral ou qu'un élève s'inscrit au conservatoire, la dépense de l'utilisateur est égale à la subvention versée par la commune au budget culture. Je profite de ce sujet pour évoquer la gestion de l'Espace Robert Rameaux, envisagez-vous une gestion associative, qui a priori ne coûterait pas trop cher ou bien vous estimez que les finances de la commune ne permettent pas pour l'instant une réflexion sur ce site ?

M. le Maire Annie CLUZEL et la commission culture travaillent avec les services sur l'évolution des statuts de l'Espace Robert Rameaux et de l'Intégral. Il faut donner un véritable avenir à l'Espace Rameaux. C'est un équipement reconnu, de grande qualité, avec du très bon matériel, mais comme je l'ai toujours dit, surdimensionné pour BELLEY et très sélectif puisque tourné vers les musiques actuelles. Aujourd'hui, il est là et il doit vivre. La commission devra identifier et proposer différents scénarii pour lui donner cette autonomie pour qu'il fonctionne efficacement, en lui donnant les marges de manœuvre, tout en contenant les équilibres budgétaires de la commune.

De même pour l'Intégral, la réflexion en cours prévoit d'en faire un véritable outil dédié à l'évènementiel en partenariat avec une entreprise spécialisée qui proposera des solutions et des prestations « clé en main ». Nous devons pouvoir proposer une activité commerciale avec des prestations telles que : traiteurs, musique, scène, ... à des associations, des entreprises, des privés... Nous devons arriver à proposer cette solution qui manque sur le territoire. D'où un travail sur les statuts de ces équipements leur permettant ainsi plus de liberté d'actions, d'autonomie et aussi la réduction des charges. Sachant qu'il y aura toujours un déficit sur ces structures et il serait pertinent de porter le poids de ces déficits à une échelle différente, car ils sont utilisés par tous les habitants du territoire. Aujourd'hui, ils pèsent sur les seuls contribuables belleysans et il sera temps de porter ce sujet auprès de l'intercommunalité, même si cela fait débat, comme pour le projet du centre nautique. Il y aura des discussions dans les prochaines CLECT et j'espère que l'opposition belleysanne sera avec nous pour défendre ces sujets-là.

M. RODRIGUEZ pas de problème pour les défendre ! Si l'Intégral devenait centre de congrès, c'est l'hôtellerie qui fera défaut.

M. BENISTANT sur ce sujet, nous serons attentifs à tout projet qui pourrait surgir, notamment avec les friches. Vous avez raison, il y a un manque d'hôtellerie sur le bassin. Pour revenir sur les chiffres du conservatoire de musique, puisque c'est le sujet de ce soir, le déséquilibre est plus important que cela M. RODRIGUEZ. Malheureusement, il est pire que cela : 60 % de ces équipements sont fréquentés par des habitants extérieurs à Belley et c'est très bien. Si la commune a eu les moyens à une époque, elle les a un peu moins depuis quelques années. Ce n'est pas pour remettre en cause les choses, mais nous cherchons à avoir une certaine équité de traitement et à ne pas obérer toutes nos capacités de financement avec des services qui sont très largement utilisés par les personnes de l'extérieur. Il ne s'agit pas, pour nous, de refermer l'accès à la culture, d'une quelconque façon, demain !

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-04 - Travaux de restauration du Soldat du Monument aux Morts - Place de la Victoire - Demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des finances, informe les membres du conseil municipal que les travaux de restauration du Soldat et des écussons en bronze du Monument aux Morts de la place de la Victoire sont susceptibles de bénéficier d'une aide plafonnée à 1 600 € HT de l'ONAC au titre des monuments de mémoire.

Ces travaux de restauration, par aéroponnage puis application d'une patine spéciale, seront réalisés par des professionnels spécialisés dont les techniques et matériaux employés respectent le caractère patrimonial de l'édifice.

Le montant total de ces travaux est estimé à 11 740 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Ville de Belley souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ONAC.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	6 618.00 €	57 %
Conseil Départemental	3 522.00 €	30 %
ONAC	1 600.00 €	13 %
Total HT	11 740.00 €	100 %

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

ADOPTER l'opération de restauration du soldat et des écussons en bronze du Monument aux Morts de la place de la Victoire et le plan de financement proposé,

SOLLICITER une demande de subvention à l'ONAC au titre des monuments de mémoire ;
S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
AUTORISER le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-05A - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint, chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du conseil municipal que suite à une modification de temps de travail d'un agent et d'un départ en retraite, il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps non complet, à savoir :

2 Suppressions de poste :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à 21 heures – Service Ressources Humaines (augmentation du temps de travail de 60% à 80%) donc poste à 60% plus utilisé au 1^{er} mars 2021
- 1 poste d'Adjoint Technique à 8h88 annualisées (11h par semaine) – Service cantine et garderie (départ en retraite d'un agent remplacé par un CDD occasionnel)

1 Affectation sur poste déjà autorisé mais non pourvu

- 1 poste d'Adjoint Administratif à 28 heures – Service Ressources Humaines (augmentation du temps de travail de 60% à 80%)

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs à temps non complet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-05B - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint, chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet, suite à la validation des promotions internes proposées pour l'année 2021 et à des mouvements de personnel, à savoir :

4 Suppressions de postes autorisés mais non pourvus :

- 2 postes de Rédacteur - Responsable de service : non validés par le CDG 01 au titre de la Promotion Interne 2021 (Service Etat-Civil et Informatique)
- 1 poste de Technicien - Responsable de service : non validé par le CDG 01 au titre de la Promotion Interne (Service Bâtiment)
- 1 poste d'Agent de Maîtrise – Ouvrier polyvalent : non validé par le CDG 01 au titre de la Promotion Interne (Service Environnement)

1 Création de poste à pourvoir en mai 2021 :

- 1 poste d'Adjoint Technique – Mécanicien Service Voirie (CDD occasionnel en cours)

3 Affectations sur postes déjà autorisés

- 1 poste d'Adjoint Administratif - Service Financier (Nomination stagiaire au 1^{er} janvier 2021 suite CDD)
- 1 poste d'Agent de Maîtrise – Responsable Service Voirie (Promotion interne au 1^{er} janvier 2021)
- 1 poste de Gardien-Brigadier au sein de la Police Municipale (détachement de la Gendarmerie d'un an à compter du 18 mars 2021)

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs à temps complet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-06 - POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE - CONTRAT DE PROJET (Emploi non permanent)

« Monsieur Richard BENISTANT, adjoint aux ressources humaines, informe le conseil municipal que dans le cadre du plan de relance 2021-2022, l'Etat propose un financement de postes de conseillers numériques sur l'ensemble du territoire national.

Ce financement se fait à hauteur de 100%, dans la limite de 50 000 euros pour deux ans.

Aussi, la ville de Belley souhaite capitaliser sur cette opportunité et lancer une démarche pédagogique d'accompagnement aux usagers du numérique auprès de différents publics, des plus jeunes aux plus anciens, au sein de la commune.

Cette démarche s'appuiera sur les équipements existants au sein du centre social l'Escale et de la médiathèque municipale, laquelle développe actuellement un pôle d'accueil numérique moderne en son sein.

Il est précisé que pour l'attribution des postes de conseillers dans les territoires, l'Etat s'appuie sur des acteurs locaux de coordination. Pour le département de l'Ain, le SIEA a été fléché pour cette mission.

Aussi, afin de d'optimiser ses chances de sélection auprès du SIEA, la commune de Belley s'est inscrite aux côtés d'autres communes voisines dans une démarche partenariale en lien avec la Communauté de Communes Bugey Sud. Cette dernière aura un rôle de représentation et d'appui auprès des instances décisionnaires et de coordination opérationnelle de la démarche sur son territoire.

Il est également précisé qu'au regard de l'importance de son territoire, la commune de Belley se porte candidate pour bénéficier d'un poste de conseiller qu'elle portera seule. Une mutualisation avec d'autres communes voisines pourra être envisagée ultérieurement.

Ainsi, en vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter ;

Vu le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant *qu'il y a lieu de créer un contrat de projet d'Adjoint Administratif de catégorie C, à compter du 1^{er} avril 2021 pour une durée de 2 ans afin d'exercer les fonctions de Conseiller Numérique France Relance.*

.../...

Les missions principales de cet emploi seront les suivantes :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens,*
- soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique,*
- accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne.*

Il est précisé que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel et que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

La rémunération envisagée sera basée sur l'Indice Brut 354 (majoré 330) de l'échelle C1, soit environ 27 000

€ charges comprises/an.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'engagement de la commune dans cette démarche, la création de ce poste et son financement et à autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-07 - SOUSCRIPTION d'un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE

« Monsieur Richard Benistant, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal que conformément au vote du Budget primitif 2021 de la Commune lors de cette même séance, il est proposé de souscrire, un emprunt de 600 000 €.

Cet emprunt est relatif au financement du projet Pôle petite enfance -Bulle d'Eveil- section d'investissement du budget principal.

Suite à la sollicitation de différents partenaires, il est proposé au Conseil Municipal de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole de 600 000 euros sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,59%, à échéances trimestrielles de 10 456,39 euros. Les frais de dossier sont de 600 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition d'emprunt auprès du crédit agricole aux termes suivants :

• Montant :	600 000 euros
• Date de départ :	15/04/2021
• Date de première échéance :	15/07/2021
• Date de dernière échéance :	15/12/2032
• Taux d'intérêts :	0.59%
• Périodicité :	Trimestrielle
• Amortissement :	Progressif avec échéances constantes
• Durée :	15 ans
• Commission	600 €

Les crédits budgétaires utiles à cette opération étant votés au Budget primitif 2021 présenté lors de ce même Conseil, les membres du conseil municipal sont appelés :

- à se prononcer sur la souscription de ce nouvel emprunt,

- à autoriser le maire à signer tous documents afférents à cette souscription»

Mme DEMENTHON qu'est-ce qui explique cet emprunt supplémentaire pour boucler le plan initial ?

M. BENISTANT le projet avait pris du retard et des subventions initialement prévues pendant la précédente mandature ne se sont pas toutes concrétisées. Enfin, nous souhaitons donner un peu d'air en profitant de l'opportunité des taux encore relativement bas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-08 -BUDGET COMMUNAL - TARIFS COMMUNAUX 2021 - Avenant

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle que par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal avait maintenu les tarifs communaux pour 2021.

Les services municipaux étant fréquemment sollicités pour des besoins de locaux en vue de réaliser des formations, ou des activités diverses, il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil Municipal de créer deux nouvelles catégories :

Salles de réunion :

- Salle de l'Amitié
- Salle de l'Interlude

Ces tarifications sont détaillées dans le tableau ci-joint et entreront rétroactivement en vigueur au 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces tarifs.

Mme RIOU il y a des difficultés pour louer des espaces le dimanche parce qu'il y a des questions de services qui se posent après, tel que le ménage, y aurait-il des solutions ?

M. BENISTANT demande à Mr BONDETTI d'apporter les éléments de réponse sur ce sujet.

M. BONDETTI, DGS, Ces salles sont généralement utilisées par des associations en semaine. Celles-ci sont fermées depuis la crise sanitaire. Nous avons été sollicités par plusieurs demandes émanant d'organismes de formation en recherche de salles, notamment depuis la fermeture de la maison saint Anthelme, il a donc été décidé de leur proposer à la location ces deux salles pour l'instant inutilisées. Pour ce qui est de leur louer le dimanche, il n'y a pas d'inconvénients, le ménage sera fait le lendemain matin.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-09 - TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASSE MORIN - demande de subvention auprès de la REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation du mode de chauffage du gymnase Morin auprès de la Région au titre du plan de relance de la Région.

L'objectif principal est de réaliser des économies d'énergie en remplaçant les chaudières obsolètes par deux chaudières à condensation, dont le dimensionnement énergétique est optimisé. Le projet porte également sur la mise en conformité du local chaufferie et du réseau d'eau chaude sanitaire afin de sécuriser le réseau contre le risque de légionnelles.

Le montant total estimé des travaux est de 93 462.22 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		46 731.11 €	50 %
Emprunts		€	%
Sous-total autofinancement		€	
Union européenne		€	%

Etat – DETR ou DSIL		€	%
Etat - autre (à préciser)		€	%
Conseil régional		46 731.11 €	50 %
Conseil départemental		€	%
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
Sous-Total subventions publique *		€	%
Total H.T.		93 462.22 €	100,00 %

* dans la limite de 80 %

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-01 - CHEMIN DE CUBLOND - ACQUISITION PARCELLE A 1806

« Mme Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal, qu'afin de règlementer le stationnement à Cublond, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1806, d'une superficie de 75 m² appartenant à M. et Mme DUPONT.

L'acquisition de cette parcelle est estimée à **2 500 €**.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

La commission Urbanisme, Travaux, Transports a émis un avis favorable.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser Monsieur le Maire à procéder à son entérinement par acte notarié »

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-02-PLAN LOCAL D'URBANISME -Adoption de la modification simplifiée-Emplacement réservé n°14

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, rappelle au conseil municipal qu'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée pour les raisons suivantes : **la commune envisage de regrouper son Centre Technique Municipal en un seul lieu.** Le site aujourd'hui pressenti pour la future réalisation de ce projet, n'est pas celui identifié initialement dans le PLU par l'emplacement réservé n°14. De ce fait, cet emplacement réservé n'est plus justifié.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-40, L153-45 à L153-48, R153-20 et R153-21 ;

Vu la délibération du 23 juillet 2012 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du 21 juillet 2015 approuvant la déclaration de projet « Ilot Vieille Porte » ;

Vu la délibération du 20 juillet 2020 approuvant la déclaration de projet « Centre nautique » ;

Vu la délibération du 26 octobre 2020 approuvant la modification simplifiée ;

Vu l'arrêté municipal du 6 février 2020 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu les avis de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, du Département de l'Ain, de l'UDAP, de l'Agence Régionale de santé Auvergne Rhône Alpes, de la Direction Départementale des Territoires ;

Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

EXPOSE DES MOTIFS :

Cette procédure de modification simplifiée concerne le règlement et le plan du PLU.

Il est rappelé que le Centre Technique Municipal est actuellement installé dans un bâtiment ancien, localisé à l'angle de la rue Saint Martin et de la route de Saint Germain.

Les concepteurs du PLU de 2012 avaient imaginé une extension des services sur les parcelles mitoyennes au bâtiment. La commune n'est pas propriétaire du foncier visé par l'extension des services techniques. Elle avait imposé un emplacement réservé (numéroté 14) sur les emprises nécessaires au projet.

Face à la difficulté de réaménager et d'étendre de façon rationnelle le bâtiment actuel, la commune se tourne vers un projet de construction d'un nouveau centre dans un site vierge (lieu-dit Les Ecassaz), plus facile à aménager, plus accessible et dont le foncier est propriété de la Ville de Belley.

Le projet de délocaliser le bâtiment des services techniques municipaux amène à reconsidérer l'emplacement réservé n°14 qui devient à présent inutile.

Ainsi, le PLU doit être modifié afin de supprimer l'emplacement réservé n°14 qui était destiné à l'extension des services techniques municipaux.

Ces derniers sont aujourd'hui implantés sur la parcelle n° 241 et l'emplacement réservé n°14 frappe les parcelles 159, 160 et 161.

CONSIDERANT que le projet de modification du PLU n'a pas pour effet de majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer les possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ni d'appliquer l'article L131-9 du Code de l'Urbanisme ;

CONSIDERANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun et qu'il est loisible à la Commune de recourir à la procédure de modification simplifiée en application de l'article L153-45 du Code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme emporte adaptation des dispositions actuelles du règlement et du plan afin de supprimer l'emplacement réservé n° 14 ;

ENTENDU le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'urbanisme,

CONSIDERANT que le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, visant à supprimer l'emplacement réservé n° 14, telle qu'elle est annexée à la présente et à autoriser le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour la réalisation de cette opération.

ADOpte A l'UNANIMITE

E-03 - Lancement de la procédure de cession d'un chemin rural - Chemin de la Péliissière

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, expose qu'une cession du chemin rural sis au droit des parcelles cadastrées section D n°259, 265, 1608 et 1609 doit être mise en œuvre étant donné qu'il n'est plus affecté au public. Le chemin est désormais utilisé quotidiennement par deux habitations riveraines, et plus ponctuellement, suivant les saisons, par le propriétaire de la parcelle de pré située en amont (voir le plan de situation en annexe n°1).

VU le code rural, et notamment son article L161-10 ;

VU le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

VU le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R141-10 ;

Considérant que le chemin rural, sis n'est plus utilisé par le public et qu'il est à ce jour pratiqué essentiellement par les deux habitations riveraines.

Considérant que les propriétaires riverains de l'emprise aliénée mentionnés dans l'annexe n°2 ci-jointe acceptent de payer tous les frais engendrés pour l'acquisition dudit chemin.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière.

La Commission urbanisme a émis un avis favorable le 24 septembre 2020.

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le lancement de la procédure de cession du chemin rural en question ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-04 - Convention de portage Etablissement Public Foncier (EPF) de l'Ain pour l'acquisition du tènement « Percevaux »

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, adjointe au commerce et à l'urbanisme, expose aux membres du conseil que la commune de Belley souhaite engager une action de revitalisation des friches commerciales au sein de la commune.

La friche dite « Percevaux » a été identifiée comme étant un bien stratégique à investir. La municipalité souhaite donc en devenir propriétaire afin de promouvoir le tènement auprès d'investisseurs en vue d'une remise en état et d'une commercialisation. Cette démarche pourra passer par un appel à manifestation d'intérêt dans les prochains mois.

A ce titre, l'EPF de l'Ain a été chargé de mener les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier bâti sur le territoire de la commune.

Le propriétaire a accepté de céder cet immeuble situé au 30/32 rue Saint Jean, cadastré section AK n°456 et d'une surface totale de 142m² pour la somme de 40 000 € (frais en sus).

Ainsi, et dans ce contexte, la convention de portage foncier entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, laquelle prévoit les modalités financières de portage, doit être signée entre les parties.

Ladite convention dispose notamment que :

- *La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins et sans condition à la fin du portage les biens en question.*
- *La Commune s'engage à rembourser à l'EPF de l'Ain la valeur du stock au terme des 4 années de portage ou la valeur du stock par annuités constantes sur 4/6/8/10 années. La première annuité sera versée à la date anniversaire de l'acte d'acquisition (si portage par annuités).*
- *La Commune s'engage au paiement à l'EPF de l'Ain, chaque année à la date anniversaire de la signature de l'acte d'acquisition, des frais de portage correspondant à 1,5 % HT l'an du capital restant dû,*
- *Ladite convention vaut promesse d'achat et de vente entre les parties.*

En outre, les statuts de l'Etablissement prévoient la mise à disposition des biens acquis par l'Etablissement au profit de la Commune.

Ladite convention dispose notamment que :

- *L'EPF de l'Ain met à disposition de la Commune les biens, objet de ladite convention, laquelle s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien du tènement en question et devra en assumer les charges induites.*
- *La mise à disposition est faite à titre gratuit.*

Dès lors, il y a lieu de signer lesdites conventions de portage foncier et de mise à disposition entre la commune et l'EPF de l'Ain selon les modalités définies dans ces dites conventions annexées.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à :

- *approuver les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens en question,*
- *accepter les modalités le mode de portage de cette opération et notamment les modalités financières,*
- *accepter les modalités de mise à disposition des biens en question durant le portage réalisé par l'Etablissement,*
- *à donner tout pouvoir au Maire pour signer les conventions de portage foncier et de mise à disposition ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération. »*

M. le Maire voilà un sujet d'importance qui se réalise en seulement 9 mois, nous envoyons un message très fort à la population : « la revitalisation du cœur de ville ». Je suis très heureux de pouvoir l'engager avec cette équipe. Un travail préparatoire avait été réalisé sous la précédente mandature et aujourd'hui c'est la décision qui se concrétise avec l'Acte 1 de ce mandat qui va en annoncer d'autres. L'objectif principal c'est bien d'agir pour faire revivre des bâtiments ou des espaces en cœur de ville qui ont été laissés à l'abandon pendant des décennies. Ce premier dossier sera mis entre les mains du référent du programme « Petites Villes de Demain », qui sera prochainement recruté. Nous n'avons pas l'intention d'investir sur ce site dans sa réhabilitation, nous nous appuyerons sur des partenaires privés dans le cadre d'un appel à projet. Merci à toute l'équipe et à Marie-Hélène. Nous travaillons actuellement sur des revitalisations de site plus important et nous reviendrons auprès du conseil municipal pour les présenter. C'est notre engagement de campagne, redonner de la vie sur des sites actuellement sans avenir car nous voulons dans 6 ans que Belley soit redynamisé.

M. BENISTANT pour donner quelques précisions sur le fonctionnement de l'EPF. Nous allons signer deux conventions avec cet organisme public :

- une de portage qui consiste à donner mandat à l'EPF pour mener des actions. Pour cela, il nous demande 1.5 %. Ce n'est pas seulement un taux d'intérêt, mais aussi la rémunération de leur travail d'intermédiation, d'accompagnement technique, urbanistique, de conseils et d'ingénierie.
- Une seconde convention de mise à disposition : l'EPF est juridiquement propriétaire des bâtiments, mais la ville en dispose immédiatement, et elle peut à tout moment aller sur site pour rencontrer des investisseurs potentiels. Tout l'objectif dans cette affaire, c'est que pendant 4 ans, l'EPF porte financièrement cet investissement. Notre rôle pendant cette période, c'est de trouver des repreneurs qui rachètent le bâtiment à l'EPF et pour la ville de verser uniquement les 1.5 % de la somme engagée.

M. le Maire Je tiens à remercier M. Pierre MORRIER, Directeur de l'EPF et son équipe pour leur réactivité et leur expertise. C'est un support incontournable pour nous. A nous, maintenant de définir ce que l'on veut dans ce bâtiment par le lancement d'un appel à projet.

ADOpte A l'UNANIMITE

F-01 - CONVENTION D'USAGE ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX et EQUIPEMENTS SPORTIFS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint chargé des sports, rappelle que la commune de Belley dispose d'un tissu associatif important. Uniquement sur le volet sportif, ce sont plus de 35 clubs qui utilisent nos sites sportifs, regroupant plus de 4.700 pratiquants.

L'article L 2144-3 du Code général des Collectivités Territoriales permet la mise à disposition des locaux communaux et notamment les équipements sportifs aux associations qui en font la demande.

Afin de renforcer le travail partenarial avec les associations, je vous propose le principe de signature avec tous les clubs sportifs d'une convention d'usage qui concerne la mise à disposition des équipements sportifs, gymnases, stades....

La convention présentée ce soir est une convention type qui sera adaptée pour chaque association en fonction de son usage sur le site. Elle sera présentée à chaque club lors d'une rencontre et d'un échange.

La Commission Sports du 17 février 2021 a approuvé ce principe de signature de convention.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver le principe de la signature d'une convention d'usage et de mise à disposition de locaux aux associations sportives. »

ADOpte A l'UNANIMITE

F-02 - CREATION D'UNE SALLE DE BLOC D'ESCALADE - Mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre d'un appel à projet

« Monsieur Jean-Michel BERTHET, Adjoint au sport, expose qu'afin de redynamiser le terrain multisports situé chemin des soupirs entre la Halle Gonnet et le Gymnase Morin et dans la continuité du projet Plaine Sportive. Il convient à ce jour de lancer un appel à projet pour réaliser une infrastructure sportive et plus spécifiquement une salle de bloc d'escalade sur la parcelle n°AK3 appartenant au domaine privé de la Ville de Belley (voir le plan annexé à la présente délibération).

Par ailleurs, sa gestion sera confiée aux porteurs de projet retenus à la suite de la période de publicité d'un mois.

Le terrain sera mis à disposition moyennant un loyer annuel qui sera fixé en fonction du projet choisi.

La construction d'une salle de bloc d'escalade aura pour effet de créer sur le territoire belleysan une activité attrayante et unique pour les sportifs confirmés, comme pour les familles et les scolaires et de dynamiser le quartier.

De plus, la création de cette salle se situe à un emplacement stratégique en centre-ville, accessible par tous et permettra de donner une nouvelle destination à ce terrain multisports qui nécessite aujourd'hui d'être modernisé.

Ainsi, cette présente délibération a pour effet d'autoriser le Maire à lancer un appel à projet pour la création et la gestion d'une salle de bloc sur la parcelle n°AK3, appartenant au domaine privé de la Ville de Belley.

La Commission exceptionnelle réunissant le Sport, les Finances et l'Urbanisme le 16 mars 2021 ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à projet pour la réalisation et la gestion d'une salle de bloc d'escalade sur la parcelle n°AK3 appartenant au domaine privé de la Ville de Belley. »

Mme DEMENTHON est-ce que quelque chose a été entrepris avec l'association AIN ROC et y aura t-il des actions avec les scolaires ?

M. le Maire L'intervention des scolaires pourra être intégrée dans l'appel à projet. L'idée est de redonner vie à ce terrain qui est bien positionné mais très peu utilisé. Un appel à projet sera donc lancé pour respecter le cadre légal et permettre à tout partenaire de postuler.

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-01 - AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-MARTIN - convention de co-maîtrise d'ouvrage pour avec la Communauté de Communes Bugey Sud Avenant n°2

« M. Dominique CANOT, Adjoint aux Travaux et Transport, rappelle la délibération du 03 juillet 2017 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Belley et la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) pour les travaux d'aménagement de la rue Saint-Martin.

M. CANOT expose que conformément aux dispositions de la convention, la ville de Belley a engagé la totalité des dépenses relatives aux marchés de travaux et aux prestations de maîtrise d'œuvre.

La CCBS a apporté une avance de 80% du montant indiqué dans le tableau article 3 de la convention pour les prestations de maîtrise d'œuvre et une avance à hauteur de 80% pour les dépenses relatives aux travaux dont elle a la compétence suite à la passation d'un premier avenant.

A la réception de chantier, le solde sera facturé à la CCBS par la ville de Belley et son montant sera conforme à l'avenant qui sera pris à cette date pour régularisation financière de l'opération.

Les réserves émises à la réception des travaux d'aménagement de la rue Saint-Martin ont été levées le 26 janvier 2021.

Les décomptes généraux définitifs étant signés et notifiés aux entreprises, le bilan financier de l'opération est de 1 431 817.17 € HT, soit 1 718 180.60 € TTC à répartir de la façon suivante :

- Ville de Belley : 256 675.84 € TTC
- Régies eau et assainissement : 838 815.55 € TTC
- CCBS : 622 689.21 € TTC

La CCBS a déjà apporté une avance de 509 170.30 € TTC au titre des marchés de travaux et des prestations de maîtrise d'œuvre relevant de sa compétence.

Le solde à facturer à la CCBS par la ville de Belley est donc de 113 518.91 € TTC.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser la signature de l'avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue Saint-Martin à Belley.

Les commissions Urbanisme et Travaux ont émis un avis favorable.

La commission des Finances a émis un avis favorable. »

ADOpte A l'UNANIMITE

G-02 - Convention d'aménagement d'une voie verte, liaison Viarhônga entre la ville de Belley, la CCBS et le Département de l'Ain

« Monsieur Dominique CANOT, Adjoint aux Travaux et Transport, expose que la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) souhaite réaliser l'aménagement d'une voie verte sur les RD 107, 992 et 1504.

Ces aménagements s'inscrivent dans le projet plus large de la remontée de la ViaRhônga en centre-ville de Belley.

La CCBS souhaite engager une nouvelle tranche de travaux qui permettra de relier Belley à l'itinéraire de la ViaRhônga avec notamment, la création de la Voie Verte sur la périphérie du carrefour giratoire de la RD 1504.

L'aménagement consiste en :

- la création d'une voie verte, y compris la modification des îlots du carrefour à sens giratoire des RD 1504, RD 992, RD 107 ;
- la modification des dispositifs de retenue situés en périphérie du carrefour à sens giratoire de la RD 1504, RD 992, RD 107, y compris la création d'une GBA ;
- l'installation de barrières, potelets et garde-corps ;
- l'aménagement d'espaces verts ;
- la mise aux normes d'accessibilité de deux quais bus ;
- la mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées ;
- l'adaptation du dispositif d'assainissement, y compris le busage du fossé.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération d'investissement sera assurée par la CCBS.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental et communal, il convient d'établir une convention définissant les conditions administratives, techniques et financières de réalisation des travaux d'aménagement et précisant les engagements respectifs de la ville de Belley, de la CCBS et du Département de l'Ain.

Les commissions travaux, transports et finances ont donné un avis favorable

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

M. RODRIGUEZ j'étais très favorable à cette voie verte qui est essentielle pour Belley. Mais je suis très déçu par sa réalisation : trop de carrefours, piétons/vélo ensemble, trop de busage des cours d'eau, j'aurais préféré que les nappes phréatiques en profitent. Il faudra certainement y apporter des modifications dans le futur.

M. le Maire : Il faut évoquer ce sujet en conseil communautaire. Il est aussi préférable de laisser ce chantier se terminer pour avoir un point de vue d'ensemble. Oui, il y a beaucoup de carrefours, mais il y a un collège qui est mal placé et il faut prendre en compte toutes les sorties des zones commerciales, du centre de secours et des entreprises du secteur où il y a une activité très dense. Ce n'est pas simple de tout sécuriser.

ADOpte A l'UNANIMITE

H-01A - 34^E EDITION DES ENTRETIENS DE BELLEY AU PAYS DE BRILLAT-SAVARIN Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Bugey Sud

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que les 34^e Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin auront lieu le vendredi 8 octobre 2021.

En effet, la 34^e édition prévue en 2020 n'a pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Les Entretiens de Belley perpétuent l'héritage culturel et gastronomique de Brillat-Savarin lors d'une manifestation d'envergure de promotion du goût, de la gastronomie, des produits du terroir et des professionnels de l'alimentation.

En concertation avec ses partenaires locaux, départementaux et régionaux, la Ville de Belley souhaite redynamiser cet événement fédérateur, spécifique à Belley, accroître son rayonnement et sa médiatisation.

La manifestation est labellisée "Saveurs de l'Ain" et bénéficie du soutien de Ain Tourisme pour valoriser le patrimoine culinaire du Département.

Avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, des professionnels de la Région sont mis en valeur lors du marché aux produits de terroir tout comme ceux du territoire.

Le programme de cette manifestation, en cours d'élaboration, évoluera au regard du contexte sanitaire, aussi plusieurs scénarios sont envisagés.

Actuellement, les temps fort prévus le vendredi 8 octobre en centre-ville sont :

- le marché aux produits du terroir d'Auvergne-Rhône-Alpes,*
- des démonstrations culinaires réalisées par des chefs et ateliers, la mise en valeur de professionnels locaux et de jeunes en formation,*
- des animations proposées par des partenaires associatifs, institutionnels et/ou prestataires événementiels,*
- des actions réalisées par les scolaires de la ville, des expositions*
- le grand buffet convivial de la soirée.*

La Ville de Belley sollicite la participation financière de la Communauté de communes Bugey Sud pour la 34^e édition de la manifestation.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-01B 34^E EDITION DES ENTRETIENS DE BELLEY AU PAYS DE BRILLAT-SAVARIN - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que les 34^e Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin auront lieu le vendredi 8 octobre 2021.

En effet, la 34^e édition prévue en 2020 n'a pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Les Entretiens de Belley perpétuent l'héritage culturel et gastronomique de Brillat-Savarin lors d'une manifestation d'envergure de promotion du goût, de la gastronomie, des produits du terroir et des professionnels de l'alimentation.

En concertation avec ses partenaires locaux, départementaux et régionaux, la Ville de Belley souhaite redynamiser cet événement fédérateur, spécifique à Belley, accroître son rayonnement et sa médiatisation.

La manifestation est labellisée "Saveurs de l'Ain" et bénéficie du soutien de Ain Tourisme pour valoriser le patrimoine culinaire du Département.

De même, des actions de partenariat ont été développées avec les musées de l'Ain, celui du Bugey Valromey et prochainement du Domaine des Saveurs.

Le programme de cette manifestation, en cours d'élaboration, évoluera au regard du contexte sanitaire, aussi plusieurs scénarios sont envisagés.

Actuellement, les temps fort prévus le vendredi 8 octobre en centre-ville sont :

- le marché aux produits du terroir d'Auvergne-Rhône-Alpes,*
- des démonstrations culinaires réalisées par des chefs et ateliers, la mise en valeur de professionnels locaux et de jeunes en formation,*
- des animations proposées par des partenaires associatifs, institutionnels et/ou prestataires événementiels,*
- des actions réalisées par les scolaires de la ville, des expositions*
- le grand buffet convivial de la soirée.*

La Ville de Belley sollicite la participation financière du Conseil départemental de l'Ain pour la 34^e édition de la manifestation.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-01C - 34E EDITION DES ENTRETIENS DE BELLEY AU PAYS DE BRILLAT-SAVARIN -Demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que les 34^e Entretiens de Belley au pays de Brillat-Savarin auront lieu le vendredi 8 octobre 2021.

En effet, la 34^e édition prévue en 2020 n'a pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire.

Les Entretiens de Belley perpétuent l'héritage culturel et gastronomique de Brillat-Savarin lors d'une manifestation d'envergure de promotion du goût, de la gastronomie, des produits du terroir et des professionnels de l'alimentation.

En concertation avec ses partenaires locaux, départementaux et régionaux, la Ville de Belley souhaite redynamiser cet événement fédérateur, spécifique à Belley, accroître son rayonnement et sa médiatisation.

De nouvelles actions sont entreprises avec les partenaires de la manifestation comme avec le label "Région du goût".

En effet, avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, des professionnels de la Région sont mis en valeur lors du marché aux produits de terroir ainsi que lors des démonstrations culinaires.

Le programme de cette manifestation, en cours d'élaboration, évoluera au regard du contexte sanitaire, aussi plusieurs scénarios sont envisagés.

Actuellement, les temps fort prévus le vendredi 8 octobre en centre-ville sont :

- le marché aux produits du terroir d'Auvergne-Rhône-Alpes,*
- des démonstrations culinaires réalisées par des chefs et ateliers, la mise en valeur de professionnels locaux et de jeunes en formation,*
- des animations proposées par des partenaires associatifs, institutionnels et/ou prestataires événementiels,*
- des actions réalisées par les scolaires de la ville, des expositions*
- le grand buffet convivial de la soirée.*

La Ville de Belley sollicite la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la 34^e édition de la manifestation.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention. »

ADOpte A l'UNANIMITE

H-02A - Demande de subvention auprès de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'organisation de la PREMIERE EDITION DE BELLEY EN LUMIERE

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que la Ville de Belley souhaite proposer une programmation estivale dès l'été 2021 afin de rendre attractive la ville et son territoire avec à nouveau des rendez-vous culturels pour les habitants et visiteurs.

L'intention est d'organiser des spectacles innovants de mapping vidéo qui mettent en valeur un bâtiment municipal et patrimonial : le palais épiscopal.

En effet, la Ville de Belley s'est lancée dans une démarche de Site Patrimonial Remarquable (SPR), en étroite collaboration avec la Communauté de communes Bugey Sud qui mène une étude de valorisation des patrimoines du territoire.

Le palais épiscopal est au cœur du quartier historique de la ville, totalement inclus dans ce périmètre à protéger et mettre en valeur, un lieu naturel d'accueil de ce type de spectacles.

En fonction de l'aide financière obtenue, du spectacle vivant viendra agrémenter des soirées. La Ville de Belley fera appel à des artistes locaux, du territoire ou accueillis en résidence à L'Intégral et/ou à l'Espace Robert-Rameaux durant cette période de fermeture des lieux au public.

La programmation estivale comportera plusieurs rendez-vous, séance de cinéma en plein air, marchés hebdomadaires animés, expositions, marchés nocturnes et des spectacles de mapping vidéo prévus dans la deuxième quinzaine de juillet.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de la Communauté de communes Bugey Sud pour l'organisation de la première édition de Belley en lumière.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention auprès de la CCBS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-02B - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'organisation de la PREMIERE EDITION DE BELLEY EN LUMIERE

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que la Ville de Belley souhaite proposer une programmation estivale dès l'été 2021 afin de rendre attractive la ville et son territoire avec à nouveau des rendez-vous culturels pour les habitants et visiteurs.

L'intention est d'organiser des spectacles innovants de mapping vidéo qui mettent en valeur un bâtiment municipal et patrimonial, le palais épiscopal.

En effet, la Ville de Belley s'est lancée dans une démarche de Site Patrimonial Remarquable, en étroite collaboration avec la Communauté de communes Bugey Sud qui mène une étude de valorisation des patrimoines du territoire.

Le palais épiscopal est au cœur du quartier historique de la ville, totalement inclus dans ce périmètre à protéger et mettre en valeur, un lieu naturel d'accueil de ce type de spectacles.

De plus, la collectivité a la volonté d'animer la Ville au moment où les touristes devraient être de retour après cette période de crise sanitaire.

En fonction de l'aide financière obtenue, du spectacle vivant viendra agrémenter des soirées. La Ville de Belley fera appel à des artistes locaux, du territoire ou accueillis en résidence à L'Intégral et/ou à l'Espace Robert-Rameaux durant cette période de fermeture des lieux au public.

La programmation estivale comportera plusieurs rendez-vous, séance de cinéma en plein air, marchés hebdomadaires animés, expositions, marchés nocturnes et des spectacles de mapping vidéo prévus dans la deuxième quinzaine de juillet.

La Ville de Belley sollicite la participation financière du Département de l'Ain pour l'organisation de la première édition de Belley en lumière.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain ».

ADOpte A l'UNANIMITE

H-02C - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour l'organisation de la PREMIERE EDITION DE BELLEY EN LUMIERE

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal que la Ville de Belley souhaite proposer une programmation estivale dès l'été 2021 afin de rendre attractive la ville et son territoire avec à nouveau des rendez-vous culturels pour les habitants et visiteurs.

Nous avons l'intention d'organiser des spectacles innovants de mapping vidéo qui mettent en valeur un bâtiment municipal et patrimonial, le palais épiscopal.

En effet, la Ville de Belley s'est lancée dans une démarche de Site Patrimonial Remarquable, en étroite collaboration avec la Communauté de communes Bugey Sud qui mène une étude de valorisation des patrimoines du territoire.

Le palais épiscopal est au cœur du quartier historique de la ville, totalement inclus dans ce périmètre à protéger et mettre en valeur, un lieu naturel d'accueil de ce type de spectacles.

De plus, la collectivité a la volonté d'animer la Ville au moment où les touristes devraient être de retour après cette période de crise sanitaire.

En fonction de l'aide financière obtenue, du spectacle vivant viendra agrémenter des soirées. La Ville de Belley fera appel à des artistes locaux, du territoire ou accueillis en résidence à L'Intégral et/ou à l'Espace Robert-Rameaux durant cette période de fermeture des lieux au public.

La programmation estivale comportera plusieurs rendez-vous, séance de cinéma en plein air, marchés hebdomadaires animés, expositions, marchés nocturnes et des spectacles de mapping vidéo prévus dans la deuxième quinzaine de juillet.

La Ville de Belley sollicite la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif "Lumière en Région" pour l'organisation de la première édition de Belley en lumière.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. »

Mme DEMENTHON quel est le coût approximatif de cette prestation sans les spectacles ?

Mme CLUZEL la prestation qui nous a été proposée est de 27 000 €. Nous allons voir ce que l'on pourra faire et en fonction des subventions dont nous pourrions prétendre. Sachant que la Région y est très favorable. Je précise que cet évènement, prévu sur les 2 dernières semaines de juillet, sera ouvert gratuitement à tous.

M. Le Maire comme nous l'avons déjà dit, avant d'engager les finances de la ville, nous nous assurons des subventions de nos partenaires. C'est une belle opération qui rejoint notre programme de mettre en lumière notre patrimoine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

H-03 - Convention de partenariat avec la Maison d'Izieu dans le cadre du projet territorial 1946 – 2021 : 75 ans après

Mme Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement informe les membres du conseil municipal du projet de territoire intitulé "1946-2021 : la Maison d'Izieu célèbre les 75 ans de la première journée du souvenir".

La convention de partenariat ci-jointe définit les modalités de soutien que la collectivité peut apporter à ce projet.

Une participation financière de 150 € est demandée à la Ville de Belley.

La commission culture a émis un avis favorable

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le versement de cette participation financière.

Monsieur Richard BENISTANT, cadre au sein de l'association « la Maison d'Izieu », quitte la salle et ne prend pas part au vote.

M. le Maire Au-delà de cette participation de 150 € qui paraît symbolique, ils attendent de nous une aide de recherche d'archives et de témoignages de Belleysans pour nourrir la mémoire. Un appel auprès de la population sera accompagné par notre service communication. Il y a un engagement important de la ville de Belley pour organiser et valoriser cet évènement. Par ailleurs, dans le cadre du fleurissement, avec Annie CLUZEL, après autorisation de la Maison d'Izieu, nous avons le projet de reflourir la stèle située derrière le monument aux morts pour la remettre en valeur. Pour cela, nous avons demandé le partenariat de l'école Jean Ferrat. Je trouve cela très pertinent pour le devoir de mémoire.

J'ai demandé à Richard BENISTANT de sortir de la salle puisqu'il travaille au sein de la Maison d'Izieu. Il ne prendra pas part au vote.

M. RODRIGUEZ Je suis ravi que la stèle soit reflourie. Je rappelle le rôle très important du Sous-Préfet M. Pierre-Marcel WILTER dans l'ouverture d'une classe à d'Izieu, sur le recrutement de la jeune institutrice dont c'était le premier poste et les 2 élèves du lycée de Belley. Pour cette année exceptionnelle, je trouve que cette somme de 150 € est dérisoire même s'il y a d'autres aides de la part de la Ville de Belley.

M. le Maire Comme évoqué, leurs attentes étaient principalement de les accompagner dans la logistique et la recherche d'éléments historiques. Le Directeur nous a sollicités pour l'aider à consulter tous ceux qui avaient participé financièrement à l'époque à cet événement historique mais aussi pour capter des témoignages liés à cette cérémonie de 1946.

Mme SCHREIBER les écoles ont été sollicitées pour participer à cette plantation. C'est une classe de Jean Ferrat qui interviendra pour le fleurissement, celui-ci sera suivi d'une intervention de la Maison d'Izieu à l'école. Philippe, tu parlais du Sous-Préfet Wiltzer, mais il y avait également Gaston Lavoille* dont le lycée du Bugey a décidé d'en dénommer son internat par la pose d'une plaque commémorative que la ville a financée.

**(professeur d'histoire-géographie au collège moderne à partir de 1943 où les adolescents de la colonie sont internes)*

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-01A - SITE DE CHAMPEILLON - convention d'occupation du domaine public entre la SOCIETE TDF et la commune de BELLEY

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, informe le conseil municipal que conformément à une convention d'occupation du domaine public signée le 1^{er} mars 2012, la commune avait mis à disposition de TDF le site du château d'eau de Champeillon. En raison de la destruction de ce dernier, l'antenne radioélectrique a dû être déplacée sur la même parcelle (section C68) mais dans une configuration différente. La surface occupée par les installations de TDF représente une surface d'environ 60 m².

La société TDF et la Commune de Belley ont décidé de renouveler la convention d'occupation du domaine public pour une durée de 20 ans afin de pouvoir continuer à accueillir une antenne radioélectrique.

La Société TDF versera à la Commune de Belley, une redevance annuelle d'un montant de 3 500 € net.

Le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le renouvellement de cette convention d'occupation du domaine public. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-01B - SITE DE CHAMPEILLON - convention de sous-location entre la société AMBSE et la Commune de Belley

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, expose la société TDF exploite sur tout le territoire français des sites radioélectriques.

Le site radioélectrique de Champeillon est actuellement loué par la Ville de Belley à la société TDF par le biais d'un contrat de service.

Afin de permettre la diffusion de la wifi-radio sur une partie du territoire belleysan et au regard des différentes contraintes techniques. La ville de Belley accepte de sous-louer une partie de l'antenne radioélectrique par le biais d'une convention de sous-location avec la société AMBSE pour une durée de trois (3) ans renouvelables par tacite reconduction.

La société AMBSE devra se conformer à la réglementation en vigueur propre à l'exploitation des sites radioélectriques et aux instructions données par la société TDF.

La société AMBSE versera à la Commune de Belley :

- ✓ une redevance annuelle d'un montant de **1 500 €** ;
- ✓ une redevance annuelle d'un montant de **1 000 €** au titre de la quote-part des aménagements nécessaires pour accueillir ses équipements sur le pylône TDF ; cette participation financière est limitée aux trois premières années de sous-location ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce sujet et à autoriser Monsieur Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune : La convention de sous-location annexée à la présente délibération avec la société AMBSE ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-01C - SITE DE CHAMPEILLON - Contrat d'hébergement pylône entre la société TDF et la Commune de Belley

« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du Conseil d'Exploitation des Régies de l'Eau et de l'Assainissement, expose que la Société TDF exploite sur tout le territoire français des sites radioélectriques. Elle a déployé à ce titre les moyens humains et matériels nécessaires pour exploiter et maintenir ses sites et les dispositifs techniques nécessaires à l'exploitation.

La ville de Belley doit souscrire auprès de TDF à un contrat de service pour l'installation des équipements de la commune (relais de vidéosurveillance et wifi haut débit)

Ce contrat de service annexé à la présente délibération prévoit les modalités de fourniture par TDF du service et les conditions sur lesquelles les parties s'accordent pour l'installation et l'exploitation des équipements de la commune sur le site de Champeillon.

Le contrat aura une durée de 3 ans après la date de mise à disposition du service et renouvelable par tacite reconduction.

La Commune de Belley versera à la Société TDF :

- ✓ Un loyer annuel de **3 408.85€** ;
- ✓ Une participation financière aux aménagements nécessaires pour accueillir les équipements de la commune de **4 400 €**.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce sujet à et à autoriser Monsieur Le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune le contrat de service avec la société TDF annexé à la présente délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

M. SALAGNON :

- Formation des élus :

Demande pourquoi la seconde formation des élus, prévue le 20 mars, a été annulée par la Caisse des Dépôts et s'il y en aura une autre d'organisée sur les finances municipales pour les élus qui le souhaitent ?

M. le Maire Depuis le début du mandat, nous avons proposé un plan de formation à tous les élus, alors qu'il n'y en avait pas eu depuis plusieurs mandats. Rassurez-vous, il est toujours en vigueur et un autre organisme sera trouvé.

M. BENISTANT En effet, la Caisse des Dépôts contrôle la qualité des organismes de formation. Malheureusement, celui qui avait été choisi a été « retoqué ». Les services de la mairie travaillent activement sur la recherche d'une nouvelle formation.

- Visite du chantier Bulle d'Eveil :

Il s'agit d'une visite de chantier par un élu de la minorité intéressé par le sujet. A plusieurs reprises, en commission urbanisme/travaux, Monsieur CANOT en a fait l'éloge. J'ai donc demandé à le visiter. Les responsables administratifs m'ont répondu que c'était tout à fait possible. Cependant, aucune proposition ne m'a été faite depuis. Je voulais voir le chantier avant qu'il ne soit terminé. Comment peut-on se forger une opinion si l'on est tenu à l'écart en tant qu'élus ?

M. le Maire Monsieur SALAGNON, il n'y a aucun problème à ce que vous visitiez le chantier. Il faut simplement que je sois informé ainsi que le DGS pour une question de sécurité. Dominique CANOT me fait signe qu'il peut vous y emmener dès demain, si vous êtes disponible.

- Dénomination d'une place :

Il y a quelques mois, il y avait une certaine urgence pour nommer la place située entre la vieille porte et l'Arlequin. Mme Deschamps proposait une consultation des élus. J'ai appris que seuls 6 élus avaient répondu sur 29. C'est certes décevant, mais pas surprenant, lorsqu'il n'y a pas l'habitude, on pense que cela ne servira à rien et que le choix est sûrement déjà fait. Pour ma part je proposais 3 noms possibles, argumentés, et même un 4è. Pour ceux qui ne veulent prendre aucun risque en nommant les choses, on propose un nom de fleur. Mais je ne vais pas les citer ce soir. Je l'avais adressé à tout le monde, mais je ne sais d'ailleurs toujours pas ce que les 5 autres élus ont proposé. Lors d'une réunion récente, j'ai abordé à nouveau le sujet. Il m'a été répondu que les choses étaient en cours et qu'au final, c'est le maire qui devait choisir. Pourquoi pas ! C'est dommage, pourquoi ne pas poursuivre la consultation et faire voter les élus sur les différentes propositions ou mieux encore, un questionnaire à la population à travers le bulletin municipal à partir des propositions. Le partage de la réflexion est fédérateur. Le plus important reste la pertinence de ce nom pour qu'elle ait du sens à cet emplacement et ensuite son appropriation par les habitants. L'appropriation se trouvant favorisée par la participation au choix de ce nom dans une consultation dynamique.

M. le Maire la SEMCODA a demandé le nom d'une place en urgence pour les futurs résidents du nouveau bâtiment. Nous avons identifié « place de la Vieille Porte ». Nous ne pouvions pas prendre le temps de la consultation massive.

- Petit patrimoine (apothicairerie de l'ancien hôpital) :

« Le vol récent du vaisselier et d'objets anciens dans l'ancien hôpital dont Madame Cluzel nous informait, me fit penser à un autre.

Il y a quelques années j'avais signalé l'angelot de marbre blanc dans la courette de l'école des Cordeliers qui se détériorait. Vous vous en souvenez peut-être. Il fut déplacé dans un coin de préau, en attendant que l'on décide quelque chose ... et une nuit on le volait. Il avait été acheté par la commune au château de Peyrieu.

S'il y a des sujets qui montrent des différences d'analyses politiques ou budgétaires, il y en a d'autres qui devraient converger, comme le patrimoine, car c'est un bien commun légué par les habitants de Belley qui nous précédèrent, responsables ou non. Le patrimoine c'est l'héritage.

J'ai préparé des photos pour que vous puissiez juger par vous-même de sa qualité (+ vaisselier volé, + tableau d'un chirurgien du XVIIIe que je photographiais en 1997. Est-il toujours à Belley ?)

Ainsi qu'un petit historique sur les recherches d'un emplacement pour la conserver et la montrer, relatées dans la presse depuis 1995 (25 ans). Avec également un courrier au maire de 2010, que j'ai recopié intégralement pour le maire d'aujourd'hui. Et je vais le lui remettre. Car rien n'a changé pour ce petit patrimoine mobilier. Même si nous avons aujourd'hui un hôpital flambant neuf, personne n'a fait l'effort de comprendre que c'est aussi une histoire locale de plusieurs siècles qu'il convient de partager.

Depuis des années avec d'autres dont Robert Joud, nous avons alerté les différentes municipalités sur l'importance pour Belley de prendre soin de son ancienne Apothicairerie. Nous pensions même qu'elle trouverait une place dans le nouvel hôpital. Mais rien n'est arrivé puisqu'il n'y a eu aucune volonté que quelque chose arrive, pour ce patrimoine légué par l'histoire hospitalière de Belley.

Démontée en 1997-98, elle dort dans un grenier et des cartons nous dit-on, à moins qu'elle ne soit déjà entre les mains d'un collectionneur, soigneux et consciencieux ».

M. RODRIGUEZ :

Fréquentation de la télécabine.

Nous allons nous renseigner auprès de la CCBS et vous donnerons les chiffres.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 05.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 mars 2021.

Belley, le 12 mai 2021

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Dimitri LAHUERTA".

Dimitri LAHUERTA